

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 74

11 janvier 2016

SOMMAIRE

5 à Sec LUXEMBOURG S.A.	3513	Maguenel S.A.	3514
Agence d'Assurances Weiss Sàrl	3552	Mapple Europe Holdings S.à r.l.	3509
AJ Promotions S.A.	3552	Menasud International S.à r.l.	3506
Albi s.à r.l.	3552	Menelfon S.A.	3511
ALLTEC Participations S.A.	3506	Metello Investments S.à r.l.	3510
ATG Holdings S.A. SPF	3551	Millewee S.A.	3510
Consult Trading Management	3552	Mirai S.A.	3511
Deutsche Real Estate Funds Advisor S.à r.l.	3506	Montfruit S.à r.l.	3509
EIRSP Investments S.à r.l.	3552	MPT JV Holdco S.à r.l.	3511
Ephios Manco S.C.A.	3516	MT Topco S.à r.l.	3512
Ephios PV S.C.A.	3516	N.01 «Alfa-Invest» S.A.	3512
IFE III SICAR	3506	NET MERCHANT S.A., société de gestion de patrimoine familial - SPF	3511
ITACA Finance S.A.	3542	Nivelcom S.A.	3511
JCS Holding S.A.	3509	Nordeus Luxembourg S.à r.l.	3508
Lac Prop Co. A S.à r.l.	3507	Nuvi Trading Holdings S.A.	3512
Laurad Management Participations S.à r.l. ..	3506	Reed & Simon International S.A.	3513
L Capital Luxembourg S.A.	3506	REG.EN Geschäftsführungs S.à r.l.	3513
Locarno Technologies S.à r.l.	3507	SER.COM Sàrl	3508
Louis SCURI et Cie, S.à r.l.	3507	Société du Bijou Industriel S.A.	3512
LW S.à r.l.	3510	Temeko Holding S.A.	3507
Magenlux S.à r.l.	3507	Terold S.à r.l.	3508
Magic Invest SA	3509	TouchWind Hanseatic 4 S.à r.l.	3508
Magic Invest SA	3510	TouchWind Hanseatic 5 S.à r.l.	3508
Magic Invest SA	3510	Visionla SA	3513
Magic Invest SA	3509	Wildungen S.A.	3512

Deutsche Real Estate Funds Advisor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 181.403.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2015180400/10.

(150200726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

ALLTEC Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 7.694.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015180484/10.

(150200532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

IFE III SICAR, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 157.936.

Les statuts coordonnés au 16 octobre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015180569/11.

(150200864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

**Menasud International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Laurad Management Participations S.à r.l.).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 121.323.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 novembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015180624/11.

(150200941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

L Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 169.111.

Les statuts coordonnés au 28/10/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 novembre 2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015180615/12.

(150201075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

Temeko Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015185704/9.

(150207031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Locarno Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.322.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2015180627/10.

(150200474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

Louis SCURI et Cie, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 335, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 27.271.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 04 novembre 2015.

Référence de publication: 2015180630/10.

(150200542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

Lac Prop Co. A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 198.000.

Die Koordinierten Statuten vom 23. Oktober 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, der 05. November 2015.

Référence de publication: 2015180639/11.

(150200731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

Magenlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 198.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 novembre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maitre Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015180670/14.

(150200709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

Terold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 85.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015185705/9.

(150206691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

TouchWind Hanseatic 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 173.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185684/10.

(150206958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

TouchWind Hanseatic 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 173.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Référence de publication: 2015185686/10.

(150206960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

SER.COM Saràl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.942.

RECTIFICATIF

Cette mention vient modifier le bilan au 31 mai 2014, enregistré et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 23.10.2015 sous la référence L150192105.

Le bilan au 31 mai 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015184986/12.

(150206006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Nordeus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 183.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Novembre 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2015185991/13.

(150207410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Montfruit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8483 Steinfort, 14, Square Général Patton.
R.C.S. Luxembourg B 176.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015185965/9.
(150207344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Magic Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 156.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature.
Référence de publication: 2015185968/10.
(150207338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Magic Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 156.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature.
Référence de publication: 2015185969/10.
(150207339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Mapple Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 133.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société
Le Gérant*

Référence de publication: 2015185961/11.
(150207563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

JCS Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 37.139.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Steinsel le lundi 15 juin 2015 à 11 heures

Résolutions

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Henri de Crouy-Chanel, résidant professionnellement à L-7307 Steinsel, 50 rue Basse, au conseil d'administration de la société en remplacement de Monsieur Alexandre Marguet, démissionnaire. Monsieur de Crouy-Chanel achèvera le mandat de son prédécesseur.

Cette résolution est mise au vote et recueillie l'unanimité.
Référence de publication: 2015181418/14.

(150202402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

LW S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5355 Oetrange, 6A, rue de Moutfort.
R.C.S. Luxembourg B 174.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LW S.à r.l.

Référence de publication: 2015185959/10.

(150207388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Magic Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 156.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015185971/10.

(150207341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Magic Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 156.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015185970/10.

(150207340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Metello Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 150.863.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015185963/12.

(150207548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Millewee S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 162.174.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Un administrateur

Référence de publication: 2015185980/12.

(150207557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Nivelcom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 104.663.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015185999/10.

(150207520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Mirai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 92.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015185982/10.

(150207748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Menelfon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 153.839.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Menelfon S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015185973/11.

(150207558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

NET MERCHANT S.A., société de gestion de patrimoine familial - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 137.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015185995/11.

(150207614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

MPT JV Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 190.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015185984/12.

(150207431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

MT Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 188.881.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015185986/9.
(150207674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

N.01 «Alfa-Invest» S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 16, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 162.368.

—
Le bilan au 31 décembre 2014 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015185987/9.
(150207564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Nuvi Trading Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 180.475.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NUVI TRADING HOLDINGS S.A.

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015186001/11.
(150207513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Société du Bijou Industriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7224 Walferdange, 6, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 128.101.

—
Le Bilan au 15 septembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 novembre 2015. Delphine Munier.
Référence de publication: 2015186053/10.
(150207352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2015.

Wildungen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R.C.S. Luxembourg B 193.857.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 novembre 2015 que:
- Le siège social de la société est transféré du 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg au 3, rue de la Loge L-1945 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire
Référence de publication: 2015181854/15.
(150202456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

REG.EN Geschäftsführungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 141.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015183341/9.

(150203656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

Reed & Simon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 80.978.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015183340/10.

(150204335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2015.

5 à Sec LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 630.720,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 123.289.

Il résulte de l'Assemblée Générale ordinaire du 19 juin 2015, que:

- le mandat de la société RSM AUDIT LUXEMBOURG S.à r.l., B113.621 sise au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé a été reconduit pour l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015181865/12.

(150201700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Visionla SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 184.913.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social 217 route d'Esch L-1471 Luxembourg, le 05 novembre 2015 à 10h00

Délibérations

Après analyse et délibérations:

1. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de Monsieur Denis Mingarelli, de son mandat d'administrateur.

2. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la nomination de Madame Gaétane Meilleur, née le 12/03/1970, demeurant 42 rue de Viville B-6700 Arlon, en tant qu'Administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes suivantes:

Monsieur Serge ATLAN

Madame Gaétane MEILLEUR

SFD Sàrl

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015181844/23.

(150202092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Maguenel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 195.359.

L'an deux mil quinze, le quatorze octobre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MAGUENEL S.A.», avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 5 mars 2015, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1128 du 30 avril 2015. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël BENAYOUN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérémie Raphaël BOUKOBZA, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social de la Société de façon à donner à l'article 4 des statuts de la Société, la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet social toutes opérations d'agent et de promoteur immobilier ainsi que les activités d'administrateur de biens et de syndic de copropriétés.

En tant qu'agent immobilier, la Société se livre ou prête son concours à:

- l'achat, la vente, l'échange, la location ou sous-location en nu ou en meublé d'immeubles bâtis ou non bâtis;

- l'achat, la vente ou la location de fonds de commerce;

- la souscription, l'achat, la vente d'actions ou de parts de sociétés immobilières ou de tous autres titres conférant des droits réels immobiliers ou tous autres droits portant sur la propriété ou la jouissance de biens immobiliers.

En tant que promoteur immobilier, la Société fait réaliser par des hommes de l'art, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, des constructions immobilières destinées à la vente. Elle fait les démarches nécessaires à la réalisation de la construction ou de la transformation et à la commercialisation des locaux.

En tant qu'administrateur de biens, la Société gère des immeubles pour le compte des propriétaires. Elle perçoit les revenus des immeubles, en assure l'entretien, la conservation et l'amélioration dans le cadre fixé par les lois et règlements, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui.

Pour les immeubles en copropriété, elle remplit les fonctions de syndic, mandataire du syndicat. Elle assure l'exécution des dispositions du règlement de copropriété et des dispositions de l'assemblée générale; elle administre l'immeuble, pourvoit à sa conservation et à sa garde ainsi qu'à l'entretien des parties communes; elle détient et gère les fonds appartenant au syndicat.

La Société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

2.- Nomination de Monsieur Jérémie BOUKOBZA, en tant qu'administrateur délégué de la société;

3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

III.- Qu'il apparaît de la liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société de façon à donner à l'article 4 des statuts de la Société, la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet social toutes opérations d'agent et de promoteur immobilier ainsi que les activités d'administrateur de biens et de syndic de copropriétés.

En tant qu'agent immobilier, la Société se livre ou prête son concours à:

- l'achat, la vente, l'échange, la location ou sous-location en nu ou en meublé d'immeubles bâtis ou non bâtis;
- l'achat, la vente ou la location de fonds de commerce;
- la souscription, l'achat, la vente d'actions ou de parts de sociétés immobilières ou de tous autres titres conférant des droits réels immobiliers ou tous autres droits portant sur la propriété ou la jouissance de biens immobiliers.

En tant que promoteur immobilier, la Société fait réaliser par des hommes de l'art, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, des constructions immobilières destinées à la vente. Elle fait les démarches nécessaires à la réalisation de la construction ou de la transformation et à la commercialisation des locaux.

En tant qu'administrateur de biens, la Société gère des immeubles pour le compte des propriétaires. Elle perçoit les revenus des immeubles, en assure l'entretien, la conservation et l'amélioration dans le cadre fixé par les lois et règlements, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui.

Pour les immeubles en copropriété, elle remplit les fonctions de syndic, mandataire du syndicat. Elle assure l'exécution des dispositions du règlement de copropriété et des dispositions de l'assemblée générale; elle administre l'immeuble, pourvoit à sa conservation et à sa garde ainsi qu'à l'entretien des parties communes; elle détient et gère les fonds appartenant au syndicat.

La Société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant qu'administrateur délégué à la gestion journalière de la société conformément à l'article 10 des statuts, Monsieur Jérémie Raphaël BOUKOBZA, administrateur de sociétés, né le 25 octobre 1988 à Paris (France), demeurant à L-1258 Luxembourg, 18, rue Jean-Pierre Brasseur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ huit cent quatre-vingt quinze euros (895,-EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau et aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-L. AFLALO, R. BENAYOUN, J.R. BOUKOBZA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 octobre 2015. Relation: AC/2015/33311. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Référence de publication: 2015180681/106.

(150200836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

**Ephios PV S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Ephios Manco S.C.A.).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 198.882.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of October,
Before the undersigned Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of Ephios Manco S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 198.882 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 22 July 2015, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2517, page 120790 on 16 September 2015. The Articles have not yet been amended since the Company's incorporation.

The shareholders were represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of proxies given under private seal.

The meeting elected as president Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange. The president appointed as secretary Mrs Marisa GOMES, private employee, residing professionally in Pétange.

The meeting elected as scrutineer Mrs Marisa GOMES, private employee, residing professionally in Pétange.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to act that:

I. The shareholders present or represented (the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that the 1 management share and the 30,999 ordinary shares, representing the entirety of the share capital of the Company were represented in this extraordinary general meeting. The Shareholders declared having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting was thus regularly constituted and could validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1) Decision to change the denomination of the Company from "Ephios Manco S.C.A." to "Ephios PV S.C.A." and to amend article 1 (denomination) accordingly.

2) Acknowledgement of the change of name of the sole manager of the Company from Ephios Manco GP S.à r.l. to Ephios PV G.P. S.à r.l.

3) Decision to change the nominal value of the existing shares of the Company from EUR 1.- to EUR 0.00001 each, and subsequently to convert the existing 1 management share and 30,999 ordinary shares, representing the Company's current share capital into 100,000 management shares and 3,099,900,000 ordinary shares with a nominal value of EUR 0.00001 each.

4) Decision to create 3 new classes of ordinary shares to be denominated as (i) A Ordinary Tracking Shares, (ii) B Ordinary Tracking Shares and (iii) Preference Tracking Shares and to reclassify the 3,099,900,000 existing ordinary shares of the Company as "Initial Ordinary Shares".

5) Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,015,740.- so as to raise it from its current amount of EUR 31,000.- to EUR 1,046,740.- by the issue of 0 A Ordinary Tracking Shares, 1,549,486,471 B Ordinary Tracking Shares and 100,024,513,530 Preference Tracking Shares, each having a nominal value of EUR 0.00001 and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), each of such New Shares to be paid up by way of contributions in cash.

Presentation of the report from the board of managers of the Company's general partner in relation to the cancellation of the preferential subscription rights of the Shareholders in accordance with the provisions of article 32.3-5 of the Law.

Subscription and payment in cash for the New Shares.

6) Decision to reduce the Company's share capital by an amount of EUR 30,999.-, corresponding to the aggregate nominal value of the 3,099,900,000 Initial Ordinary Shares held by Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership and Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership in the Company, so as to bring the share capital from its current amount of EUR 1,046,740.- to EUR 1,015,741.- by cancellation of such 3,099,900,000 Initial Ordinary Shares.

Repayment of an amount of EUR 5,995.- to Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership, an amount of EUR 5,318.- to Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership, an amount of EUR 6,404.- to Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership, an amount of EUR 5,563.- to Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership, an amount of EUR 2,311.- to Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership and an amount of EUR 5,408.- to Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership.

7) Decision to amend articles 5.1 and 5.2 of the Articles in order to reflect the previous agenda points.

8) Decision to entirely restate the articles of association of the Company.

9) Decision to change the registered office of the Company from its current address at 4, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg to 283 Route d'Arlon, L-8011 Strassen as of the date of the shareholders' meeting.

10) Decision to appoint Deloitte Audit S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 67.895, as independent auditor of the Company, as of the date of the shareholders' meeting for the period ending on the date of the general meeting of the Company's shareholders approving the annual accounts for the financial year 2015.

After deliberation, the Shareholders, represented as stated here above, pass the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to change the denomination of the Company from "Ephios Manco S.C.A." to "Ephios PV S.C.A." and to amend article 1 (denomination) accordingly, which shall read as set out in the restated Articles under the eighth resolution below.

Second resolution

The Shareholders acknowledged the change of name of the sole manager of the Company from Ephios Manco GP S.à r.l. to Ephios PV G.P. S.à r.l.

Third resolution

The Shareholders resolved to change the nominal value of the existing shares of the Company from EUR 1.- to EUR 0.00001 each, and subsequently to convert the existing 1 management share and 30,999 ordinary shares, representing the Company's current share capital into 100,000 management shares and 3,099,900,000 ordinary shares with a nominal value of EUR 0.00001 each.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to create 3 classes of ordinary shares to be denominated as (i) A Ordinary Tracking Shares, (ii) B Ordinary Tracking Shares and (iii) Preference Tracking Shares and to reclassify the 3,099,900,000 existing ordinary shares of the Company as "Initial Ordinary Shares".

Fifth resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,015,740.- so as to raise it from its current amount of EUR 31,000.- to EUR 1,046,740.- by the issue of 0 A Ordinary Tracking Shares, 1,549,486,471 B Ordinary Tracking Shares and 100,024,513,530 Preference Tracking Shares, each having a nominal value of EUR 0.00001 and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), each of such New Shares to be paid up by way of contributions in cash.

In this respect, the Shareholders acknowledged the report from the board of managers of the Company's general partner in relation to the cancellation of the preferential subscription rights of the Shareholders in accordance with the provisions of article 32.3-5 of the Law.

The Shareholders resolved to waive their right to participate in the capital increase.

Subscription and Payment

The New Shares have all been subscribed for and fully paid up by contributions in cash in a total amount of EUR 10,157,400.-, which shall be allocated as follows: an amount of EUR 1,015,740.- shall be allocated to the Company's share capital and an amount of EUR 9,141,660.- shall be allocated to the Company's share premium account, and the funds corresponding to such contributions in cash are now at the disposal of the Company, proof of which had been produced to the undersigned notary. The details of the subscriptions and payments result from the attached proxies.

Sixth resolution

The Shareholders resolved to reduce the Company's share capital by an amount of EUR 30,999.-, corresponding to the aggregate nominal value of the 3,099,900,000 Initial Ordinary Shares held by Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership and Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership in the Company, so as to bring the share capital from its current amount of EUR 1,046,740.- to EUR 1,015,741.- by cancellation of such 30,999 Initial Ordinary Shares.

Following the share capital reduction, the Shareholders resolved to repay an amount of EUR 5,995.- to Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership, an amount of EUR 5,318.- to Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership, an amount of EUR 6,404.- to Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership, an amount of EUR 5,563.- to Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership, an amount of EUR 2,311.- to Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership and an amount of EUR 5,408.- to Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership.

In accordance with article 69 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, which establishes a legal protection in favor of creditors of the Company, in case the share capital reduction is to be carried out by means of a repayment to shareholders or a waiver of their obligation to pay up their shares, creditors whose claims predate the publication of the minutes of the meeting in the Mémorial may, within 30 days from such publication, apply for the constitution of security to the judge presiding the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters. The president may only reject such an application if the creditor already has adequate safeguards or if such security is unnecessary, having regard to the assets of the Company.

Seventh resolution

The Shareholders resolved to amend articles 5.1 and 5.2 of the Articles in order to reflect the previous agenda points, which shall read as set out in the restated Articles under the eighth resolution below.

Eighth resolution

The Shareholders resolved to fully restate the Articles, which shall now read as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation of Ephios PV S.C.A. (the "Company"), a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) which shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg Law") including the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law") and by its articles of incorporation as amended from time to time (the "Articles") and any shareholders' agreement that may be entered into by the Shareholders from time to time.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Strassen, Grand Duchy of Luxembourg (the "Registered Office").

2.2 The Manager (as defined hereinafter) is authorised to change the address of the Company inside the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 The Registered Office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of the Shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

3. Objects.

3.1 The object of the Company is the holding of the collective interests of current and future minority investors of the Company Group, as defined below ("Participants") in Ephios Topco Limited ("Parent") and/or other companies of the Company Group (as defined below).

3.2 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees (upstream and cross stream), securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (the "Company Group") or any other entity or person, take any controlling and supervisory measures, borrow in any form, proceed to the issue of bonds, notes and debentures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.3 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose including without limitation the acceptance of a mandate of liquidator in respect of any company of the Company Group.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at one million fifteen thousand seven hundred and forty-one euros (EUR 1,015,741.-) divided into:

- one hundred thousand (100,000) unlimited shares (the "Unlimited Shares"),
- nil (0) A ordinary tracking shares (the "A Ordinary Tracking Shares"),
- one billion five hundred forty nine million four hundred eighty six thousand four hundred seventy one (1,549,486,471) B ordinary tracking shares (the "B Ordinary Tracking Shares"), and
- one hundred billion twenty four million five hundred thirteen thousand five hundred thirty (100,024,513,530) preference tracking shares (the "Preference Tracking Shares"),
each with a nominal value of EUR 0.00001 per share.

The A Ordinary Tracking Shares and the B Ordinary Tracking Shares are referred to as the "Ordinary Tracking Shares". The Ordinary Tracking Shares and the Preference Tracking Shares are hereinafter referred to as the "Tracking Shares." The number of Ordinary Tracking Shares and Preference Tracking Shares issued shall equal the corresponding number of Ordinary Shares and Preference Shares (as defined in the Parent Articles) held by the Company in Parent.

The Tracking Shares together with the Unlimited Shares are hereinafter referred to as the "Shares".

The subscriber and/or holder of Unlimited Shares shall act as Actionnaire Commandité under the terms of the 1915 Law ("Unlimited Shareholder") while the subscribers and/or holders of Tracking Shares shall be considered as Actionnaires Commanditaires as defined under the same 1915 Law ("Limited Shareholders").

5.2 The Shares shall be in registered form. All the Shares shall be registered in a shareholders' register to be maintained by the Company at its Registered Office. The register will contain, among other things, the name of each Shareholder, its address, the number and class of Shares owned, the payments made on the Shares as well as the transfers of Shares and the dates thereof.

5.3 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.4 The subscription to, holding or transfer of B Ordinary Tracking Shares cannot be done without subscribing for, holding or transferring at the same time a proportional amount of Preference Tracking Shares by the same subscriber or to the same transferee.

The subscription to, holding or transfer of Preference Tracking Shares cannot be done without subscribing for, holding or transferring at the same time a proportional amount of B Ordinary Tracking Shares by the same subscriber or to the same transferee.

5.5 The un-issued but authorised share capital of the Company is set at fifty million euros (EUR 50,000,000.-), divided into 5,000,000,000,000 Tracking Shares (of any class) each with a nominal value of EUR 0.00001-.

5.5.1 Subject to Article 5.5.2, the un-issued but authorised share capital of the Company may be increased or reduced by a Shareholders' Resolution adopted in the manner required for amending the Articles.

5.5.2 Additional Tracking Shares may be issued only to the extent that Parent issues additional shares to the Company, in which case the Company will issue corresponding Tracking Shares. Such additional Tracking Shares shall be issued only to the Participants.

5.5.3 The Manager is specially authorised to issue new Tracking Shares and, where applicable, the instruments to be issued in accordance with the provisions of this article 5.5 without reserving (i.e. by cancelling or limiting) for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for such Tracking Shares.

5.5.4 The authorisation will expire on the fifth anniversary of the date of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on 15 October 2015 and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions.

5.5.5 The Manager is authorised to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Tracking Shares (referred to in this article 5.5) and, if applicable, the duration, amortization, other rights (including early repayment), interest rates, conversion rates and exchange rates of the aforesaid instruments (referred to in this article 5.5) as well as all the other conditions and terms of such instruments including as to their subscription, issue and payment, provided in all cases that the terms of such new Tracking Shares shall track the terms of the shares of Parent held by the Company.

5.5.6 The Manager is authorised to do all things necessary to amend articles 5.1 and 5.5 of the present Articles in order to record the change of issued and authorised share capital following any increase pursuant to the present article 5.5. The Manager is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the 1915 Law. Furthermore, the Manager may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions, conversions or exchanges and receiving payment for shares, bonds, preferred equity certificates, warrants, options or instruments and to do all things necessary to amend article 5 of the present Articles in order to record the change of issued and authorised share capital following any increase pursuant to the present article.

5.6 The share capital of the Company may be increased or reduced by a Shareholders' Resolution adopted in the manner required for amendment of these Articles and the applicable legal provisions and subject to the provisions of these Articles.

5.7 The Company may repurchase its own Shares within the limits set by the 1915 Law.

5.8 The Preference Tracking Shares are redeemable in accordance with the provisions of article 5.7 and in accordance with article 49-8 of the 1915 Law. The Preference Tracking Shares may be repurchased by the Company pursuant to this article 5.8 (and not at the option of the holder) only in case the associated Preference Shares (as defined in the Parent Articles) are redeemed by Parent. A notice of repurchase shall be sent by the Company to the holders of Preference Tracking Shares at least one (1) day before the repurchase. The Preference Tracking Shares shall be repurchased at a price equal to the amount paid for the Underlying Shares as described in the Parent Articles.

5.9 If the Company is unable to repurchase such Preference Tracking Shares due to legal constraints, the Company shall repurchase as many of the Preference Tracking Shares as can consistently with the 1915 Law be properly repurchased (such repurchase being pro rata between the holders of the Preference Tracking Shares) and shall repurchase the balance as soon thereafter as the Company can lawfully do so.

5.10 In respect of each class of Tracking Shares, there shall be share premium accounts relating thereto, namely (i) the A Ordinary Share Premium Account, (ii) the B Ordinary Share Premium Account and (iii) the Preference Share Premium Account. Any share premium paid into such share premium account shall not be reimbursed to any shareholder other than the holder of the said share premium account. Additional premium accounts may be set up, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.11 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing shares in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more reserve accounts. Decisions as to the use of any such reserve accounts are to be taken by the Shareholder(s) or the Manager as the case may be, subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, reserve any amount contributed to the contributor.

6. Compulsory transfer.

6.1 Article 6 applies when an employee, consultant or director of any Group Company, who is a Class A Ordinary Shareholder, ceases for any reason to be an employee, consultant or director to a Group Company and does not continue as an employee, consultant or director to any other Group Company (such person being a "Leaver").

6.2 In the 12 months immediately following the relevant Cessation Date for that Leaver, the Manager may, but is not required to, serve notice in writing (a "Compulsory Transfer Notice") on each or any of:

6.2.1 such a Leaver;

6.2.2 if the Leaver has died, his personal representatives and/or any other person who becomes beneficially entitled to A Ordinary Tracking Shares on the death of that Leaver;

6.2.3 if the Leaver has become bankrupt, any person who becomes entitled to A Ordinary Tracking Shares on his bankruptcy; and

6.2.4 any Class A Ordinary Shareholder who is a nominee of, or who otherwise holds A Ordinary Tracking Shares on behalf of, any person referred to in Articles 6.2.1 to 6.2.3 (inclusive), (each a "Compulsory Transferor" and one or more of them, the "Compulsory Transferor(s)").

6.3 A Compulsory Transfer Notice may require the Compulsory Transferor(s) to transfer some or all of the relevant Compulsory Transfer Shares on the terms set out in this Article 6 to such person(s) nominated by the Manager, including any one or more of:

6.3.1 a person or persons intended to take the Leaver's place;

6.3.2 another director, officer or employee of a Group Company;

6.3.3 an Employee Trust;

6.3.4 any other person determined by the Parent Board; and

6.3.5 a nominee, trustee or custodian (pending nomination of a person pursuant to this Article 6.3)

(each a "Compulsory Transferee" and one or more of them, the "Compulsory Transferee(s)") and in the case of more than one Compulsory Transferee, in the proportions indicated in the Compulsory Transfer Notice. The Compulsory Transfer Notice may reserve the right to finalise the identity of the Compulsory Transferee(s) once the price for the Compulsory Transfer Shares has been agreed in accordance with Article 6.4.

6.4 Unless determined otherwise by the Parent Board (or other relevant subcommittee) with a consent of the Manager (provided that such determination of price shall be no less favourable than the price as determined below), the price for each Compulsory Transfer Share (the "Compulsory Transfer Price") shall be:

6.4.1 if the Leaver is a Good Leaver, the price being the Fair Market Value as determined in accordance with Article 6.5 of the Compulsory Transfer Shares as at the Cessation Date;

6.4.2 if the Leaver is an Intermediate Leaver:

(a) if the Cessation Date occurs in the first year after the relevant Leaver Acquisition Date, the Unvested Compulsory Transfer Share Price;

(b) if the Cessation Date occurs in the second year after the relevant Leaver Acquisition Date:

(i) in respect of 75 per cent. of the relevant Compulsory Transfer Shares, the Unvested Compulsory Transfer Share Price; and

(ii) in respect of 25 per cent. of the relevant Compulsory Transfer Shares, the Vested Compulsory Transfer Share Price;

(c) if the Cessation Date occurs in the third year after the relevant Leaver Acquisition Date:

(i) in respect of 50 per cent. of the relevant Compulsory Transfer Shares, the Unvested Compulsory Transfer Share Price; and

(ii) in respect of 50 per cent. of the relevant Compulsory Transfer Shares, the Vested Compulsory Transfer Shares Price;

(d) if the Cessation Date occurs in the fourth year after the relevant Leaver Acquisition Date:

(i) in respect of 25 per cent. of the relevant Compulsory Transfer Shares, the Unvested Compulsory Transfer Share Price; and

(ii) in respect of 75 per cent. of the relevant Compulsory Transfer Shares, the Vested Compulsory Transfer Share Price;

(e) if the Cessation Date occurs on or after the fourth anniversary of the relevant Leaver Acquisition Date the Vested Compulsory Transfer Share Price;

6.4.3 if the Leaver is a Bad Leaver, the lower of:

(a) the Issue Price (or where the Compulsory Transfer Shares were originally acquired by the Leaver by way of an arm's length transfer rather than allotment, the amount paid by such Leaver); and

(b) Fair Market Value as determined in accordance with Article 6.5 as at the relevant Cessation Date.

6.5 For the purposes of this Article 6, "Fair Market Value" shall mean the fair market value of the Compulsory Transfer Shares as determined by the Parent Board (or other relevant sub-committee) (in its absolute discretion).

6.6 If a Leaver does not agree with the price as set out in the Compulsory Transfer Notice, the price for each Compulsory Transfer Share shall be as determined by the Auditors and the Parent Board (or, if the Auditors are unable or unwilling to act for any reason or the Manager determines that it is inappropriate for them to act, the Independent Expert) and having regard to Article 6.7.

6.7 In relation to any determination of price made by the Auditors (or, if the Auditors are unable or unwilling to act for any reason or the directors determine that it is inappropriate for them to act, the Independent Expert), the price which the Auditors/Independent Expert acting as experts and not as arbitrators state in writing to be in their opinion their market value, on the basis of a sale as between a willing seller and a willing buyer at arm's length and, in determining such market value, the Auditors/Independent Expert shall be instructed in particular:

6.7.1 to have regard to the rights and restrictions attached to such shares in respect of income and capital but disregarding any restrictions as to transfer;

6.7.2 to disregard whether such shares represent a minority or a majority interest, as appropriate;

6.7.3 if the Company or Group is then carrying on business as a going concern, to assume that it will continue to do so; and

6.7.4 to have regard to such other factors as they shall regard appropriate for such purpose.

6.8 If a Leaver does not agree with the price as set out in the Compulsory Transfer Notice, it shall within ten (10) Business Days of the date of the Compulsory Transfer Notice notify the Manager who shall promptly notify the Parent Board (or other relevant sub-committee) who shall promptly instruct the Auditors (or, if the Auditors are unable or unwilling to act for any reason or the directors determine that it is inappropriate for them to act, the Independent Expert) to certify the Compulsory Transfer Price as soon as possible and their decision shall (in the absence of fraud or manifest error) be final and binding on the parties. The Parent Board (or other relevant sub-committee) is authorised to engage the Auditors/the Independent Expert jointly on behalf of the Company and the relevant Compulsory Transferor(s) and to agree the Auditors'/Independent Expert's engagement letter (on customary terms for those purposes) on behalf of the Company and the relevant Compulsory Transferor(s), and thereafter the Manager is authorised to execute and deliver the Auditors'/Independent Expert's engagement letter for and on behalf of the Company and the relevant Compulsory Transferor(s). The costs of the Auditors (or the Independent Expert, as relevant) shall be paid by the Company unless:

6.8.1 such arrangement would not be permitted by Luxembourg Law; or

6.8.2 the Compulsory Transfer Price as so determined by the Auditors (or the Independent Expert, as relevant) is 90 per cent. or less than the price which the Parent Board (or other relevant subcommittee) had previously notified to the Compulsory Transferor(s) as being in its opinion the appropriate price for the purposes of Article 6.4.1, in which case all the costs shall be borne by the Compulsory Transferor(s) as a deduction from the aggregate Compulsory Transfer Price due to it under Article 6.9.

6.9 Within seven (7) days of the Compulsory Transfer Price being agreed under Article 6.4.1 or certified under Article 6.8, the Parent Board (or other relevant sub-committee) shall notify:

6.9.1 each Compulsory Transferor of the name(s) and address(es) of the Compulsory Transferee(s) and the number of Compulsory Transfer Shares to be transferred to each such Compulsory Transferee and the date on which the sale and purchase of the Compulsory Transfer Shares is to be completed (the "Compulsory Transfer Completion Date"); and

6.9.2 each Compulsory Transferee, indicating:

- (a) the number of Compulsory Transfer Shares to be transferred;
- (b) the Compulsory Transfer Price; and
- (c) the Compulsory Transfer Completion Date.

6.10 The Compulsory Transferor(s) shall transfer the legal and beneficial title to the relevant Compulsory Transfer Shares to the relevant Compulsory Transferee(s) on the terms set out in this Article 6, by delivering to the Company on or before the Compulsory Transfer Completion Date:

6.10.1 if a certificate has been issued, the relevant share certificate(s) (or an indemnity in respect thereof); and

6.10.2 a duly executed short form sale and purchase agreement in a form agreed with the Parent Board (or other relevant sub-committee) (acting reasonably) under which the Compulsory Transferor(s) will transfer the legal and beneficial title to the relevant Compulsory Transfer Shares to the relevant Compulsory Transferee(s) free from all Encumbrances and with full title guarantee only,

against payment of the aggregate Compulsory Transfer Price due to it in cash on the Compulsory Transfer Completion Date.

6.11 If a Compulsory Transferor fails to comply with its obligations under Article 6.10 (a "Defaulting Compulsory Transferor"), the Parent Board may (and shall, if requested by the Parent Board (or other relevant sub-committee)) authorise any director of the Parent Board to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that Compulsory Transferor each of the documents referred to in Articles 6.10.1 and 6.10.2 (inclusive). The Manager shall register the transfer(s).

6.12 If a certificate has been issued in respect of Compulsory Transfer Shares (or any of them), each Defaulting Compulsory Transferor shall surrender its share certificate(s) relating to the relevant Compulsory Transfer Shares (or provide an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Parent Board) to the Company. On, but not before, such surrender or provision, the Defaulting Compulsory Transferor(s) shall be entitled to the aggregate Compulsory Transfer Price for the relevant Compulsory Transfer Shares transferred on its/their behalf, without interest. If a certificate has not been issued in respect of its Compulsory Transfer Shares (or any of them) the Defaulting Compulsory Transferor will be entitled, upon registration of the transfer of the Compulsory Transfer Shares pursuant to Article 6.10 (but not before) to the aggregate Compulsory Transfer Price for the relevant Compulsory Transfer Shares transferred on its/their behalf, without interest.

6.13 Payment to the Compulsory Transferor(s) shall be made in such manner as is agreed between the Parent Board, the Company and the Compulsory Transferor(s) and in the absence of such agreement, as determined by the Parent Board (or other relevant sub-committee) being either:

6.13.1 by cash through the issue of a cheque to the relevant Compulsory Transferor's last known address; or

6.13.2 through the issue by the Company of an equivalent value of loan notes to that Compulsory Transferor ("Frozen Value Loan Notes"), any interest on the principal of such Frozen Value Loan Notes shall accrue at a rate as determined by the Parent Board (or other relevant sub-committee).

provided that the Company shall not be required to issue such cheque or Frozen Value Loan Notes unless at that time it is able to issue such cheque or Frozen Value Loan Notes for an amount in full and without breaching any financial covenants or agreements binding on it and in such case, it shall issue such cheque or Frozen Value Loan Notes as soon as practicable thereafter.

6.14 Receipt of the aggregate Compulsory Transfer Price for the Compulsory Transfer Shares so transferred or so issued shall constitute an implied warranty from the relevant Compulsory Transferor(s) in favour of the Compulsory Transferee (s) that the legal and beneficial title to the relevant Compulsory Transfer Shares was transferred to the Compulsory Transferee(s) free from all Encumbrances and with full title guarantee.

6.15 The Class A Ordinary Shareholders acknowledge and agree that the authority conferred under Article 6.11 is necessary as security for the performance by the Compulsory Transferor(s) of their obligations under this Article 6.

7. Transfer of shares.

7.1 The Unlimited Share is freely Transferable.

7.2 Without prejudice to Article 6, each Limited Shareholder agrees that it will not Transfer, each time in all or part, any of its Tracking Shares other than with the prior written consent of the Manager. Such prior written consent of the Manager is not required in case of a Transfer of B Ordinary Tracking Shares to another holder of B Ordinary Tracking Shares, provided that such transfer shall take place at Fair Market Value.

7.3 The Tracking Shares will be Transferable in accordance with the 1915 Law and these Articles. Any purported Transfer of Tracking Shares by a Shareholder that does not so comply with the 1915 Law and these Articles shall be null and void and of no force or effect, and the Company shall not recognise or be bound by any such purported Transfer and shall not effect any such purported Transfer or otherwise reflect such Transfer in its share register.

Chapter III. - Management

8. Management.

8.1 The Company shall be managed by Ephios PV GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the 1915 Law (the "Manager"), in its capacity as sole Unlimited Shareholder or Actionnaire Commandité, as its name, registered office or legal form may change from time to time.

8.2 The Manager may be removed only in the case of fraud, gross negligence or wilful misconduct by means of a resolution of Shareholders adopted at unanimity of the Shareholders.

8.3 The Limited Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

8.4 The Manager shall be entitled to reimbursement of its expenses including, but not limited to, remuneration of its staff, taxes, rentals, cost of equipment, any other disbursements as well as directors fees and an annual fee equivalent to ten per cent of such expenses. Such amounts shall be payable monthly or quarterly as determined by the Manager on the basis of an estimate and a final account shall be drawn up on the basis of the accounts of the Manager.

9. Powers of the manager. The Manager has the power to take all or any action which is necessary or useful in the interest of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or the Articles to a meeting of Shareholders.

10. Representation of the company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature or act of the Manager represented by its legal representatives or any delegate appointed in compliance with the articles of incorporation of the Manager. No Limited Shareholder shall represent the Company.

11. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one more of the shareholder(s), managers or officers of the Manager is interested in, or is a shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The Manager or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

12. Delegation of powers.

12.1 The Manager may, at any time, appoint agents of the Company for the affairs and management of the Company, provided the Limited Shareholders cannot act on behalf of the Company. The appointed agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the Manager.

12.2 The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

13. Liability of the shareholders.

13.1 The Manager shall be jointly liable with the Company (solidairement responsable) for all liabilities of the Company to the extent required by Luxembourg Law.

13.2 The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and shall only be liable for payment to the Company of the nominal value and the issue premium, if any, paid for each Tracking Share they hold (to the extent not already paid).

Chapter IV. - Independent auditors

14. Independent auditors. The accounts of the Company shall be audited by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the Manager as unlimited liability shareholder and the Limited Shareholders in general meeting.

The Company shall not have a Supervisory Board.

Chapter V. - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 Any properly constituted meeting of the Shareholders (a "Shareholders' Meeting") shall represent the entire body of Shareholders.

15.2 A Shareholders' Meeting shall deliberate only on the matters which are not reserved to the Manager by the Articles or by the 1915 Law.

16. Annual general meeting. The annual general meeting of the Shareholders (the "AGM") will be held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the first day of June at 3 pm (CET)

¹. If that day is a public holiday in Luxembourg, the meeting will be held on the next following Business Day.

17. Other general meeting.

17.1 The Manager may convene other (extraordinary) general meetings of the Shareholders ("EGMs").

17.2 Such meetings must be convened if Shareholders representing ten percent of the Company's capital so require.

18. Convening notice.

18.1 A Shareholders' Meeting is convened by the Manager by way of a written notice setting out for the agenda of the meeting and sent by registered post at least eight (8) days prior to the meeting to the address of the Shareholders, as indicated in the register of Shareholders.

18.2 If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' Meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders can waive all convening requirements and formalities.

19. Presence, Representation.

19.1 All Shareholders are entitled to attend and speak at all Shareholders' Meetings.

19.2 A Shareholder may act at any Shareholders' Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex or e-mail as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

20. Vote.

20.1 Each Share entitles the holder thereof to one vote only with respect to matters on which applicable law requires that the holder be entitled to vote.

20.2 Unless otherwise provided by Luxembourg Law or by the Articles, all resolutions of the Shareholders' Meeting shall be taken by a simple majority of votes, regardless of the proportion of the capital represented.

20.3 No decision of a Shareholders' Meeting shall be validly taken without the affirmative vote of the Unlimited Shareholder, including, any change to the Articles.

21. Extraordinary general meeting.

21.1 An EGM convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the Tracking Shares are represented and the Unlimited Shareholder is represented. The agenda must indicate the proposed amendments to the Articles and, if any, the wording regarding the amendments to the objects and the form of the Company.

21.2 If the first of the conditions in Article 21.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Tracking Shares represented.

21.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-thirds majority of the votes cast, subject also to the approval of the Manager.

21.4 Resolutions to change the nationality of the Company or to increase the commitments of the Shareholders may only be adopted by the unanimous decision of the Shareholders, subject to any other provisions of the 1915 Law.

22. Minutes.

22.1 The minutes of a Shareholders' Meeting shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer.

22.2 Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager.

23. Classes of tracking shares. In accordance with the 1915 Law, where there is more than one class of Tracking Shares, and the resolution of the general meeting is such as to change the respective rights thereof, the resolution must fulfil the conditions as to attendance and majority laid down in Article 21 with respect to each class of Tracking Shares.

Chapter VI. - Business year, Distribution of profits

24. Financial year.

24.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31st December 2015 (all dates inclusive).

24.2 The Manager shall draw up the balance sheet and the profit and loss account of the Company. The Manager will submit these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the AGM to the Auditor who shall make a report containing comments on such documents.

25. Adoption of financial statements.

25.1 The Manager shall provide the Shareholders with a copy of the audited financial statements drawn up in accordance with the 1915 Law.

25.2 Those financial statements shall be submitted for adoption to the AGM. The AGM shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements and vote on the discharge of the Manager and the allocation of the results of the Company in accordance with these Articles.

26. Distribution entitlements on shares.

26.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

26.2 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when and as long as the amount of the legal reserve fund reaches one-tenth (10%) of the Company's nominal capital.

26.3 The general meeting of Shareholders shall allocate the annual profit or loss (i.e. together the Preference Profits, A Ordinary Profits and B Ordinary Profits) as follows:

26.3.1 In addition to the legal reserve required by law, the Company has other reserves, one for each specific class of shares (namely (i) the Preference Profit Reserve, (ii) the A Ordinary Profit Reserve and (iii) the B Ordinary Profit Reserve, each a "Reserve"), the balance of which each corresponding class of Shareholders has exclusive entitlement to.

26.3.2 Each year, the Company shall determine the profit and loss attributable to each class of Tracking Shares for accounting and tax purposes as if each specific class of shares of Parent to which they refer were the sole investment held by the Company (each, a "Profit and Loss Account"). All expenses and incomes connected to a class of Tracking Shares shall be credited to or debited from the corresponding Profit and Loss Account.

26.3.3 The balance of each Profit and Loss Account shall then be allocated to the corresponding Reserve.

26.3.4 If and insofar that legal reserves have to be formed or their balances have to be increased by the Company in any financial year, the positive balances of the Profit and Loss Accounts shall be used for this purpose. If and insofar as is possible, such a reserve shall be formed or increased to the charge of each Profit and Loss Account in proportion to the percentage representing the positive balance of each Profit and Loss Account over the profit shown by the annual accounts.

26.3.5 If and insofar that a legal reserve becomes available for distribution, the amount released shall be added to the Profit and Loss Account(s) against which the legal reserve was formed or increased.

26.3.6 As stipulated in article 5.10 above, there shall be a share premium account for the A Ordinary Tracking Shares (namely the A Ordinary Share Premium Account), a share premium account for the B Ordinary Tracking Shares (namely the B Ordinary Share Premium Account) and a share premium account for the Preference Tracking Shares (namely the Preference Share Premium Account) (each, a "Specific Class Share Premium Account"). The share premium account resulting from the contribution in kind or cash by the holders of each class of Tracking Shares at the time of issuance of the shares belonging to each specific class of Tracking Shares and share premium account resulting from further contributions to be made by the holders of such specific class of Tracking Shares is, or shall be, as the case may be, allocated to the corresponding Specific Class Share Premium Account.

26.3.7 Dividends may be paid out of each Specific Profit and Loss Account and out of the corresponding Specific Class Share Premium Account only to the holders of the type of the specific class of Tracking Shares concerned.

26.3.8 Any distribution shall always be done by virtue of a resolution of the general meeting of Shareholder, taken upon the proposal approved by a separate meeting of Shareholders of the same type as the particular Profit and Loss Account or share premium account concerned.

26.4 In any case, dividends can only be distributed and Tracking Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the 1915 Law and in accordance with the applicable provisions of the 1915 Law.

26.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Manager is authorized to declare and pay interim dividends to the Shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in the preceding provisions of this Article 26 before the end of the financial year and in accordance with the applicable legal provisions.

Chapter VII. - Dissolution

27. Dissolution.

27.1 The Company may be dissolved by a decision of the Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles and in accordance with Luxembourg Law.

27.2 In the event of the death, legal incapacity or inability to act of the Manager, the Company will not terminate and relevant provisions of the 1915 Law shall apply.

27.3 The liquidation proceeds available for distribution shall be distributed in accordance with the following steps:

27.3.1 From the balance remaining after payment of debts shall be distributed, as far as possible, the Preference Assets, the A Ordinary Assets and the B Ordinary Assets (including any deriving proceeds), to the holders of Preference Tracking Shares, A Ordinary Tracking Shares and B Ordinary Tracking Shares respectively, in proportion to the aggregate nominal amount of the Preference Tracking Shares, A Ordinary Tracking Shares and B Ordinary Tracking Shares respectively.

27.3.2 From the balance remaining after the step under Article 27.3.1 shall be transferred, as far as possible an amount equalling and in proportion to, the Preference Share Premium Account, the A Ordinary Share Premium Account and the B Ordinary Share Premium Account to the holders of Preference Tracking Shares, A Ordinary Tracking Shares and B Ordinary Tracking Shares respectively, in proportion to the aggregate nominal amount of the Preference Tracking Shares, A Ordinary Tracking Shares and B Ordinary Tracking Shares respectively.

27.3.3 From the balance remaining after the step Article 27.3.2 shall be transferred, as far as possible an amount equalling and in proportion to, the Preference Profit Reserve, the A Ordinary Profit Reserve and the B Ordinary Profit Reserve to the holders of Preference Tracking Shares, A Ordinary Tracking Shares and B Ordinary Tracking Shares respectively, in proportion to the aggregate nominal amount of the Preference Tracking Shares, A Ordinary Tracking Shares and B Ordinary Tracking Shares respectively.

27.3.4 The positive balance remaining after the step Article 27.3.3 shall be transferred to the Shareholders in proportion to the aggregate amount of their shareholdings.

Chapter VIII. - Definitions, Interpretation and Luxembourg law

28. In these Articles.

28.1 "A Ordinary Assets" means the A Ordinary Shares (as such term is defined in the Parent Articles) of Parent held by the Company;

28.2 "A Ordinary Profit Reserve" means the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the holders of the A Ordinary Tracking Shares;

28.3 "A Ordinary Profits" means the profits, as appears from the Company's annual accounts, deriving from the A Ordinary Shares (as such term is defined in the Parent Articles) of Parent held by the Company, netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

28.4 "A Ordinary Share Premium Account" means share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the holders of the A Ordinary Tracking Shares;

28.5 "Auditors" means the auditors of the Group for the time being;

28.6 "Bad Leaver" means a person who is not a Good Leaver or an Intermediate Leaver;

28.7 "B Ordinary Assets" means the B Ordinary Shares (as such term is defined in the Parent Articles) of Parent held by the Company;

28.8 "B Ordinary Profit Reserve" means the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the holders of the B Ordinary Tracking Shares;

28.9 "B Ordinary Profits" means the profits, as appears from the Company's annual accounts, deriving from the B Ordinary Shares (as such term is defined in the Parent Articles) of Parent held by the Company, netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

28.10 "B Ordinary Share Premium Account" means share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the holders of the B Ordinary Tracking Shares;

28.11 "Business Day" means a day on which banks are open for business in the United Kingdom and the Grand Duchy of Luxembourg (which, for avoidance of doubt, shall not include Saturdays, Sundays and public holidays in either of these localities);

28.12 "Cause" means:

(a) conviction of a person of a criminal offence involving fraud or dishonest whether or not referable to his employment;
(b) circumstances entitling a person's employer to dismiss him summarily under his service agreement (including gross misconduct and gross negligence);

(c) circumstances entitling the relevant Group Company to terminate his contract for services with immediate effect;

(d) a material breach of the terms of these Articles (including Article 6 or Article 7) or any investment and shareholders' agreement (including the terms dealing with transfer restrictions, compulsory transfer and exits and in the case of those persons deemed "Managers" under such agreements, the manager's undertakings) to which the Company and the Leaver would be a party;

(e) gross misconduct, gross negligence;

28.13 "Cessation Date" means, in relation to a Leaver:

(a) where a payment is made in lieu of notice, the date on which that payment is made;

(b) (in circumstances where (a) does not apply), where the employment or contract for services ceases by virtue of notice given by the Leaver or by the relevant Group Company, the date on which such notice expires, whether or not the Leaver is placed on Garden Leave;

(c) if the Leaver dies, the date of his death or certification of such death (if the date of death is unknown); and

(d) in any other circumstances, the date on which the Leaver ceases to be employed or engaged by (or appointed as a director to) a Group Company;

28.14 "Class A Ordinary Shareholder" means a person entered in the register of shareholders of the Company as the holder for the time being of an A Ordinary Tracking Share;

28.15 "Compulsory Transfer Completion Date" has the meaning given to it in Article 6.9.1;

28.16 "Compulsory Transferee" and "Compulsory Transferee(s)" each have the meaning given to them in Article 6.3;

28.17 "Compulsory Transfer Notice" has the meaning given to it in Article 6.2;

28.18 "Compulsory Transferor" and "Compulsory Transferor(s)" each have the meaning given to them in Article 6.2;

28.19 "Compulsory Transfer Price" has the meaning given to it in Article 6.4;

28.20 "Compulsory Transfer Shares" means all of the A Ordinary Tracking Shares held by the relevant Compulsory Transferor(s) on the relevant Cessation Date and any other shares in the Group held by the relevant Compulsory Transferor(s) from time to time thereafter, whether or not such units were in issue at the relevant Cessation Date, and "Compulsory Transfer Share" shall be construed accordingly;

28.21 "Defaulting Compulsory Transferor" has the meaning given to it in Article 6.11;

28.22 "Employee Trust" means a trust or other investment vehicle established by any member of the Group to hold units in the relevant Group Company for the benefit of bona fide employees of the Group;

28.23 "Encumbrance" means a mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, right of first refusal, right of pre-emption, third party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or another type of agreement or arrangement having similar effect;

28.24 "Fair Market Value" has the meaning given to it in Article 6.5;

28.25 "Frozen Value Loan Notes" has the meaning given to it in Article 6.13.2;

28.26 "Garden Leave" means the period in respect of which a person who is employed or engaged by a Group Company is given a direction to perform no duties under his employment contract or contract for services during some or all of the notice period under that contract, and "being placed on Garden Leave" shall be construed accordingly;

28.27 "Good Leaver" means a person who:

(a) ceases to be employed or engaged by a Group Company by reason of:

(i) death; or

(ii) permanent ill health or serious disability, as certified by a specialist medical professional if required by the Manager;

or

(b) ceases to be employed or engaged by a Group Company for any reason but is designated by the Manager in the relevant Compulsory Transfer Notice or otherwise as a Good Leaver;

28.28 "Group" (except where specifically defined otherwise) means the Company and its subsidiary undertakings for the time being and any New Holding Company, and "member of the Group" and "Group Company" shall be construed accordingly;

28.29 "Independent Expert" means a valuation expert (acting as an expert and not as an arbitrator):

(a) nominated by the Manager and agreed to by the Compulsory Transferor or, in the event of a disagreement as to the identity of the valuation expert which is not resolved within 5 Business Days of the Manager's nomination, appointed upon application by the Manager to the President for the time being of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales; and

(b) who following selection pursuant to paragraph (a) is appointed on the basis set out in Article 6.8;

28.30 "Intermediate Leaver" means a person who is not a Good Leaver and is dismissed by a Group Company by reason of other than for Cause;

28.31 "Issue Price" means the aggregate of the amount paid up in respect of the nominal value of the relevant Shares, together with any amount paid up to the share premium account, in respect of the relevant Shares;

28.32 "Leaver Acquisition Date" means the date on which the relevant Compulsory Transfer Shares were originally acquired by, or on behalf of the relevant Leaver;

28.33 "New Holding Company" means any holding company of the Company in which the share capital structure of the Company is replicated in all material respects;

28.34 "Parent Articles" means the articles of association of Parent as in effect on the date hereof;

28.35 "Parent Board" means the board of directors of Parent for the time being;

28.36 "Parent Shareholders Agreement" means any shareholders agreement entered into from time to time by the shareholders of Parent and certain other parties thereto;

28.37 "Preference Assets" means the Preference Shares (as such term is defined in the Parent Articles) of Parent held by the Company;

28.38 "Preference Profit Reserve" means the profit reserve, maintained by the Company for the benefit of the holders of the Preference Tracking Shares;

28.39 "Preference Profits" means the profits, as appears from the Company's annual accounts, deriving from the Preference Shares (as such term is defined in the Parent Articles) of Parent held by the Company, netted with the taxes due by the Company, with respect to these profits;

28.40 "Preference Share Premium Account" means share premium reserve, maintained by the Company for the benefit of the holders of the Preference Tracking Shares;

28.41 "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares;

28.42 "Transfer" or "Transferred" or "Transferable" refers to a transfer, sale, assignment, pledge, hypothecation or other disposition by a person of a legal or beneficial interest in another person, whether directly or indirectly, including pursuant to the creation of a derivative security, the grant of an option or other right, by operation of law or otherwise, but shall exclude repurchase of Tracking Shares by the Company in accordance with the repurchase provisions provided for in these Articles;

28.43 "Underlying Shares" means the Ordinary Shares and the Preference Shares (as each term is defined in the Parent Articles) of Parent held by the Company, to which Tracking Shares held by Shareholders are attributable;

28.44 "Unvested Compulsory Transfer Share Price" shall mean, for each relevant A Ordinary Tracking Share, the lower of:

(a) the Issue Price (or where the relevant Compulsory Transfer Shares were originally acquired by the relevant Leaver by way of an arm's length transfer rather than an allotment, the amount paid by such Leaver); and

(b) Fair Market Value as determined in accordance with Article 6.5 as at the relevant Cessation Date; and

28.45 "Vested Compulsory Transfer Unit Price" means, for each relevant A Ordinary Tracking Share, the Fair Market Value as determined in accordance with Article 6.5 as at the Cessation Date.

29. In these Articles.

29.1 a reference to:

29.1.1 one gender shall include each gender;

29.1.2 (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

29.1.3 a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, trust, fonds commun de placement, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality); and

29.1.4 a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

29.2 general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of arts, matters or things or by examples falling within the general words; and

29.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

30. In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law and any Shareholders' agreement that may be entered into by the Shareholders from time to time and duly acknowledged by the Company.

Ninth resolution

The Shareholders resolved to change the registered office of the Company from its current address at 4, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg to 283 Route d'Arlon, L-8011 Strassen as of the date of the current meeting.

Tenth resolution

The Shareholders resolved to appoint Deloitte Audit S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 67.895, as independent auditor of the Company, as of the date of the current meeting for the period ending on the date of the general meeting of the Company's shareholders approving the annual accounts for the financial year 2015.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified that the conditions provided for in article 26 of the Law, have all been complied with.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Pétange, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quinzième jour d'octobre,

Par devant soussigné Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Ephios Manco S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.882 (la "Société"), constituée suite à un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 juillet 2015, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2517 page 120790 en date du 16 septembre 2015. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Les actionnaires étaient représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu de procurations données sous seing privé.

L'assemblée a élu comme président Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange.

Le président a nommé comme secrétaire Madame Marisa GOMES, employée privée, résidant professionnellement à Pétange.

L'assemblée a élu comme scrutateur Madame Marisa GOMES, employée privée, résidant professionnellement à Pétange.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président a requis le notaire d'acter que:

I. les actionnaires présents ou représentés (les "Actionnaires") et le nombre d'actions détenues par eux sont repris sur une liste de présence signée par les Actionnaires ou leurs mandataires, par le bureau de l'assemblée et le notaire. La dite liste ainsi que les procurations signées "ne varietur" seront enregistrées avec cet acte.

II. Il ressort de la liste de présence que l'action de commandité et les 30.999 actions ordinaires, représentant l'entière du capital social de la Société étaient représentés dans cette assemblée générale extraordinaire.

Les Actionnaires ont déclaré avoir été informés en avance de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à toutes les exigences et formalités de convocation. L'assemblée a ainsi été régulièrement constituée et pouvait valablement débattre et décider de l'ordre du jour de l'assemblée.

III. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1) Décision de changer la dénomination de la Société actuellement dénommée "Ephios Manco S.C.A." en "Ephios PV S.C.A." et modifier l'article 1 (dénomination) conformément.

2) Reconnaître le changement de dénomination du gérant unique de la Société actuellement dénommée Ephios Manco GP S.à r.l. en Ephios PV G.P. S.à r.l.

3) Décision de changer la valeur nominale des actions existantes de la Société de 1,- EUR à 0,00001 EUR chacune, et subséquemment convertir 1 action de commandité et 30.999 actions ordinaires existantes, représentant le capital social actuel de la Société en 100.000 actions de commandité et 3.099.900.000 actions ordinaires ayant une valeur nominale de 0,00001 EUR chacune.

4) Décision de créer 3 nouvelles catégories d'actions ordinaires devant être dénommées (i) Actions Traçantes Ordinaires A, (ii) Actions Traçantes Ordinaires B et (iii) Actions Traçantes Préférentielles et de reclasser les 3.099.900.000 actions ordinaires existantes de la Société en "Actions Ordinaires Initiales".

5) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.015.740,-EUR de façon à le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 1.046.740,-EUR par l'émission de 0 Actions Traçantes Ordinaires A, 1.549.486.471 Actions Traçantes Ordinaires B et 100.024.513.530 Actions Traçantes Préférentielles, ayant chacune une valeur nominale de 0,00001 EUR et ayant les droits et obligations énoncés dans les Statuts (les "Nouvelles Actions"), chacune de ces Nouvelles Actions devant être libérées par voie d'apport en numéraire.

Présentation du rapport du conseil de gérance de l'actionnaire commandité de la Société relatif à l'annulation des droits de souscription préférentiels des Actionnaires conformément aux dispositions de l'article 32.3-5 de la Loi.

Souscription et paiement en numéraire des Nouvelles Actions.

6) Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant de 30.999,- EUR, correspondant à la valeur nominale totale des 3.099.900.000 Actions Ordinaires Initiales détenues par Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership et Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership dans la Société, de façon à porter son capital social de son montant actuel de 1.046.740 EUR à 1.015.741 EUR par l'annulation de ces 3.099.900.000 Actions Ordinaires Initiales.

Repaiement d'un montant de 5.995,- EUR à Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership, un montant de 5.318,- EUR à Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership, un montant de 6.404,- EUR à Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership, un montant de 5.563,- EUR à Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership, un montant de 2.311,- EUR à Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership et un montant de 5.408,- EUR à Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership.

7) Décision de modifier les articles 5.1 et 5.2 des Statuts afin de refléter les points de l'ordre du jour précédents.

8) Décision de refondre intégralement les statuts de la Société.

9) Décision de changer le siège social de la société de son adresse actuelle située au 4, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au 283 Route d'Arlon, L-8011 Strassen à la date de l'assemblée des actionnaires.

10) Décision de nommer Deloitte Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur agréé de la Société, à la date de l'assemblée des actionnaires pour une durée se terminant à la date de l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels pour l'exercice social 2015.

Après délibération, les Actionnaires, représentés comme repris ci-dessus, passent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident de changer la dénomination de la Société de "Ephios Manco S.C.A." en "Ephios PV S.C.A." et de modifier l'article 1 (dénomination) en conséquence, qui devra se lire comme défini dans les Statuts modifiés sous la huitième résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

Les Actionnaires reconnaissent le changement de nom de l'administrateur unique de la Société de Ephios Manco GP S.à r.l. en Ephios PV GP S.à r.l.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident de changer la valeur nominale des actions existantes de la Société de 1,- EUR à 0,00001 EUR chacune, et subséquemment convertir 1 action de commandité et 30.999 actions ordinaires existantes, représentant le capital social actuel de la Société en 100.000 actions de commandité et 3.099.900.000 actions ordinaires ayant une valeur nominale de 0,00001 EUR chacune.

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident de créer trois (3) catégories d'actions ordinaires étant dénommées comme (i) Actions Traçantes Ordinaires A, (ii) Actions Traçantes Ordinaires B et (iii) Actions Traçantes Préférentielles et de reclasser les 3.099.900.000 actions ordinaires existantes de la Société comme "Actions Ordinaires Initiales".

Cinquième résolution

Les Actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.015.740,- EUR de façon à le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 1.046.740,- EUR par l'émission de 0 Actions Traçantes Ordinaires A, 1.549.486.471 Actions Traçantes Ordinaires B et 100.024.513.530 Actions Traçantes Préférentielles, ayant chacune une valeur nominale de 0,00001 EUR et ayant les droits et obligations énoncés dans les Statuts (les "Nouvelles Actions"), chacune de ces Nouvelles Actions étant libérée par le biais d'apports en numéraire.

Dans ce contexte, les Actionnaires reconnaissent le rapport de conseil d'administration du general partner de la Société en relation avec l'annulation des droits de souscription préférentiels des Actionnaires conformément aux dispositions de l'article 32-5 de la Loi.

Les Actionnaires décident de renoncer à leur droit de participer à l'augmentation de capital.

Souscription et paiement

Les Nouvelles Actions ont toutes été souscrites et entièrement libérées par des apports en numéraire d'un montant total de 10.157.400,- EUR, qui sera alloué comme suit: un montant de 1.015.740,- EUR sera alloué au capital social de la Société et un montant de 9.141.660,- EUR sera alloué au compte de prime d'émission de la Société, et les fonds correspondant à ces apports en numéraire sont maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été produite au notaire soussigné. Le détail des souscriptions et libérations résulte des procurations annexées.

Sixième résolution

Les Actionnaires décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de 30.999,- EUR, correspondant à la valeur nominale totale des 3.099.900.000 Actions Ordinaires Initiales détenues par Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership, Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership et Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership dans la Société, afin de porter le capital social de son montant actuel de 1.046.740,-EUR à 1.015.741,- EUR par l'annulation de ces 3.099.900.000 Actions Ordinaires Initiales.

Suite à la réduction de capital, les Actionnaires décident de repayer un montant de 5.995,- EUR à Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership, un montant de 5.318,- EUR à Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership, un montant de 6.404,- EUR à Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership, un montant de 5.563,- EUR à Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership, un montant de 2.311,- EUR à Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership et un montant de 5.408,- EUR à Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership.

Conformément à l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, laquelle établit une protection juridique en faveur des créanciers de la Société, dans le cas de la réduction de capital social elle doit être effectuée par le biais d'un repaiement aux actionnaires ou une renonciation de leur obligation de libérer leurs actions, les créanciers dont les dettes précèdent la publication du procès-verbal de l'assemblée au Mémorial peuvent, endéans les 30 jours de la publication, s'adresser pour la constitution de sûretés au juge président la chambre du Tribunal d'Arrondissement s'occupant d'affaires commerciales et statuant en cas d'affaires urgentes. Le président peut seulement rejeter cette application si le créancier a déjà des sûretés adéquates ou si cette sûreté n'est pas nécessaire, eu égard aux actifs de la Société.

Septième résolution

Les Actionnaires décident de modifier les articles 5.1 et 5.2 des Statuts afin de refléter les points précédents de l'ordre du jour, qui devront se lire comme défini dans les Statuts modifiés sous la huitième résolution ci-dessous.

Huitième résolution

Les Actionnaires décident d'entièrement modifier les Statuts, qui devront se lire comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme sociale, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme sociale et nom. Le présent document constitue les statuts d'Ephios PV S.C.A. (la "Société"), une société en commandite par actions constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg (la "Loi Luxembourgeoise") y compris la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915") et par ses statuts tels que modifiés de temps en temps (les "Statuts") ainsi que tout pacte d'actionnaires pouvant être conclu par les Actionnaires de temps en temps.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg (le "Siège Social").

2.2 Le Gérant Commandité (tel que défini ci-après) est autorisé à changer l'adresse de la Société au sein de la même commune au Grand-Duché de Luxembourg.

2.3 Le Siège Social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires de la Société en assemblée générale (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément aux dispositions des présents Statuts pour la modification des Statuts.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se sont produits ou sont imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la normalisation de la situation; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transfert du Siège Social vers l'étranger sera prise par le Gérant Commandité.

3. Objets.

3.1 L'objet de la Société est la détention des intérêts collectifs d'investisseurs minoritaires présents et futurs du Groupe de la Société, tel que défini ci-dessous ("Participants") dans Ephios Topco Limited ("Parent") et/ou d'autres sociétés du Groupe de la Société (tel que défini ci-dessous).

3.2 De manière générale, elle peut porter assistance (par voie de prêts, avances, garanties (en amont et de façon transversale), cautions ou autrement) à des sociétés et autres entreprises dans lesquelles la Société détient un intérêt ou qui forme une part du groupe de sociétés auquel la Société appartient (le "Groupe de la Société") ou toute autre entité ou personne, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision, emprunter de toute manière, procéder à l'émission d'obligations, billets ou debentures et d'entreprendre toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de ses buts.

3.3 Finalement, la Société peut réaliser toute opération commerciale, technique et financière ou autre, connectée directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter l'accomplissement de son but y compris sans limitation l'acceptation d'un mandat de liquidateur en relation avec toute société du Groupe de la Société.

À CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital social, Actions

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est de un million quinze mille sept cent quarante-et-un Euro (1.015.741,- EUR) divisé en:

- cent mille (100.000) actions de commandité (les "Actions de Commandité"),
- zéro (0) actions traçantes ordinaires A (les "Actions Traçantes Ordinaires A"),
- un milliard cinq cent quarante neuf millions quatre cent quatre vingt six mille quatre cent soixante et onze (1.549.486.471) actions traçantes ordinaires B (les "Actions Traçantes Ordinaires B"), et
- cent milliards vingt quatre millions cinq cent treize mille cinq cent trente (100.024.513.530) actions traçantes préférentielles (les "Actions Traçantes Préférentielles"),
ayant une valeur nominale de EUR 0,00001 chacune.

Les Actions Traçantes Ordinaires A et les Actions Traçantes Ordinaires B sont visées comme "Actions Traçantes Ordinaires". Les Actions Traçantes Ordinaires et les Actions Traçantes Préférentielles sont ci-après visées comme les "Actions Traçantes".

Le nombre d'Actions Traçantes Ordinaires et d'Actions Traçantes Préférentielles émises doit être égal au nombre correspondant d'Actions Ordinaires et d'Actions Préférentielles (telles que définies dans les Statuts du Parent) détenues par la Société dans Parent.

Les Actions Traçantes ensemble avec les Actions de Commandité sont ci-après visées comme les "Actions".

Le souscripteur et/ou détenteur d'Actions de Commandité devra agir en tant qu'actionnaire commandité suivant les dispositions de la Loi de 1915 ("Actionnaire Commandité") tandis que les souscripteurs et/ou détenteurs des Actions Traçantes seront considérés comme étant des actionnaires commanditaires tels que définis par la même Loi de 1915 ("Actionnaires Commanditaires").

5.2 Les Actions ont la forme d'actions nominatives. Toutes les Actions devront être inscrites dans un registre des actionnaires devant être gardé par la Société à son Siège Social. Le registre contiendra, entre autres, le nom de chaque Actionnaire, son adresse, le nombre et la catégorie d'Actions détenues, les paiements faits en vertu des Actions ainsi que les transferts d'Actions et leurs dates.

5.3 La Société devra considérer la personne au nom de laquelle les Actions sont enregistrées comme étant le plein propriétaire des Actions. Envers la Société, les Actions sont indivisibles, puisque seul un propriétaire est admis par Action. Des copropriétaires conjoints doivent nommer une seule personne comme leur représentant envers la Société.

5.4 La souscription à, la détention de ou le transfert d'Actions Traçantes Ordinaires B ne peut être effectué sans la souscription à, la détention ou le transfert au même moment d'un nombre proportionnel d'Actions Traçantes Préférentielles par le même souscripteur ou au même cédant.

La souscription à, la détention de ou le transfert d'Actions Traçantes Préférentielles ne peut être effectué sans la souscription à, la détention ou le transfert au même moment d'un nombre proportionnel d'Actions Traçantes Ordinaires B par le même souscripteur ou au même cédant.

5.5 Le capital social non-émis mais autorisé de la Société est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-), divisé en 5.000.000.000 Actions Traçantes (de toute catégorie) ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,00001-.

5.5.1 Sous réserve de l'Article 5.5.2, le capital social non-émis mais autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une Résolution des Actionnaires passée conformément aux dispositions des présents Statuts pour la modification des Statuts.

5.5.2 Des Actions Traçantes additionnelles peuvent être émises uniquement dans la mesure où Parent émet des actions additionnelles à la Société, à quel cas la Société émettra des Actions Traçantes correspondantes. De telles Actions Traçantes additionnelles peuvent uniquement être émises aux Participants.

5.5.3 Le Gérant Commandité est spécialement autorisé à émettre de nouvelles Actions Traçantes et, le cas échéant, des instruments devant être émis conformément aux dispositions du présent Article 5.5 sans réserver (i.e. en annulant ou limitant) pour les Actionnaires existants le droit de préemption à la souscription à de telles Actions Traçantes.

5.5.4 L'autorisation expirera lors du cinquième anniversaire de la date de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 15 octobre 2015 et peut être renouvelée conformément aux dispositions légales applicables.

5.5.5 Le Gérant Commandité est autorisé à déterminer la place et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription de et le paiement en relation avec les nouvelles Actions Traçantes (visées au présent Article 5.5) et, le cas échéant, la durée, l'amortissement, autres droits (y compris de paiement anticipé), les taux d'intérêt, les taux de conversion et les taux de change des instruments susmentionnés (visés au présent Article 5.5), ainsi que toutes autres conditions et termes de tels instruments comprenant leur souscription, émission et paiement, étant entendu dans tous les cas que les termes de ces nouvelles Actions Traçantes devra suivre les termes des actions de Parent détenues par la Société.

5.5.6 Le Gérant Commandité est autorisé à faire toutes choses nécessaires pour modifier les articles 5.1 et 5.5 des présents Statuts afin d'enregistrer la modification de capital social émis et autorisé suivant toute augmentation en vertu du présent article 5.5. Le Gérant Commandité est habilité à prendre ou autoriser les actions requises pour l'exécution et la publication de telles modifications conformément à la Loi de 1915. De plus, le Gérant Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée, les charges d'accepter les souscriptions, conversions et échanges et recevoir les paiements pour des actions, obligations, preferred equity certificates, warrants, options ou instruments et faire toutes choses nécessaires pour modifier l'article 5 des présents Statuts afin d'enregistrer la modification de capital social émis et autorisé suivant toute augmentation en vertu du présent article.

5.6 Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une Résolution des Actionnaires passée conformément aux dispositions des présents Statuts pour la modification des Statuts et les dispositions légales applicables et sous réserve des dispositions des présents Statuts.

5.7 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi de 1915.

5.8 Les Actions Traçantes Préférentielles sont rachetables conformément aux dispositions de l'article 5.7 et conformément à l'article 49-8 de la Loi de 1915. Les Actions Traçantes Préférentielles peuvent être rachetées par la Société en vertu du présent article 5.8 (et non pas au choix du détenteur) uniquement si les Actions Préférentielles (telles que définies dans les Statuts du Parent) associées sont rachetées par le Parent. Un avis de rachat sera envoyé par la Société aux détenteurs d'Actions Traçantes Préférentielles au moins un (1) jour avant le rachat. Les Actions Traçantes Préférentielles seront rachetées à un prix égal au montant payé pour les Actions Sous-Jacentes tel que décrit dans les Statuts du Parent.

5.9 Si la Société est incapable de racheter lesdites Actions Traçantes Préférentielles en raison de contraintes légales, alors la Société devra racheter autant d'Actions Traçantes Préférentielles pouvant être rachetées de façon correcte confor-

mément à la Loi de 1915 (un tel rachat étant au prorata entre les détenteurs des Actions Traçantes Préférentielles) et devra racheter la différence dès que la Société peut légalement le faire par la suite.

5.10 En relation avec toute catégorie d'Actions Traçantes, il y aura des comptes de prime d'émission s'y rattachant, à savoir (i) le Compte de Prime d'Emission Ordinaire A, (ii) le Compte de Prime d'Emission Ordinaire B et (iii) le Compte de Prime d'Emission Préférentiel. Toute prime d'émission payée dans un tel compte de prime d'émission ne pourra être remboursée à un actionnaire autre que le détenteur dudit compte de prime d'émission. Des comptes de prime d'émission additionnels peuvent être mis en place, dans lesquels toute prime payée en relation avec toute action est transférée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition des Actionnaire(s).

5.11 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre des actions en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes de réserves. Les conditions quant à l'utilisation de tels comptes de réserves devront être prises par les Actionnaires(s) ou le Gérant Commandité le cas échéant, sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Afin de parer à tout doute, toute décision de la sorte peut, mais ne doit pas nécessairement, réserver le montant contribué au contributeur.

6. Cession forcée.

6.1 L'article 6 s'applique lorsqu'un employé, un consultant ou un directeur de toute Société de Groupe, qui est un Actionnaire Ordinaire de Catégorie A, cesse pour n'importe quelle raison d'être un employé, un consultant ou un directeur d'une Société de Groupe et ne continue pas en tant qu'employé, consultant ou directeur de toute autre Société de Groupe (cette personne étant un "Sortant").

6.2 Dans les 12 mois suivant immédiatement la Date de Cessation pour ce Sortant, le Gérant Commandité peut, mais ne doit pas nécessairement, donner un avis par écrit (un "Avis de Cession Forcée") à chacun ou n'importe lequel des suivants:

6.2.1 un tel Sortant;

6.2.2 si le Sortant est décédé, ses représentants personnels et/ou toute autre personne qui a bénéficiairement le droit aux Actions Traçantes Ordinaires A à la mort de ce Sortant;

6.2.3 si le Sortant fait faillite, toute personne qui a droit aux Actions Traçantes Ordinaires A lors de sa faillite; et

6.2.4 tout Actionnaire Ordinaire de Catégorie A qui est un représentant de, ou qui autrement détient les Actions Traçantes Ordinaires A au nom de, toute personne référencée dans les Articles 6.2.1 à 6.2.3 (inclus),

(chacun un "Cédant Forcé" et l'un ou plusieurs d'entre eux, le(s) "Cédant(s) Forcé(s)")

6.3 Un Avis de Cession Forcée peut requérir le(s) Cédant(s) Forcé(s) de céder une partie ou toutes les Actions de Cession Forcée selon les termes établis dans cet Article 6 à cette(ces) personne(s) nommée(s) par le Gérant Commandité, incluant l'un ou plusieurs des suivants:

6.3.1 une personne ou des personnes voulant prendre la place du Sortant;

6.3.2 un autre directeur, fonctionnaire ou employé d'une Société de Groupe;

6.3.3 un Trust d'Employé;

6.3.4 toute autre personne déterminée par le Conseil du Parent; et

6.3.5 un candidat, un trustee ou un dépositaire (nomination en attente d'une personne conformément à cet Article 6.3)

(chacun un "Cessionnaire Forcé" et l'un ou plusieurs d'entre eux, les "Cessionnaire(s) Forcé(s)" et dans le cas de plus d'un Cessionnaire Forcé, dans les proportions indiqués de l'Avis de Cession Forcée. L'Avis de Cession Forcée peut réserver le droit de finaliser l'identité du(des) Cédant(s) Forcé(s) lorsque le prix pour les Actions de Cession Forcée a été fixé conformément avec l'Article 6.4.

6.4 Sauf si le Conseil du Parent en a déterminé autrement (ou un autre sous-comité concerné) avec un consentement du Gérant Commandité (à condition que cette détermination de prix ne soit pas moins favorable que le prix comme déterminé ci-dessous), le prix pour chaque Action de Cession Forcée (le "Prix de Cession Forcée") devra être:

6.4.1 si le Sortant est un Bon Sortant, le prix étant la Juste Valeur de Marché comme déterminée conformément à l'Article 6.5 des Actions de Cession Forcée à la Date de Cessation;

6.4.2 si le Sortant est un Sortant Intermédiaire:

(a) si la Date de Cessation a lieu dans la première année après la Date d'Acquisition du Sortant concerné, le Prix d'Action de Cession Forcée Non Acquis;

(b) si la Date de Cessation a lieu dans la seconde année après la Date d'Acquisition du Sortant concerné:

(i) pour ce qui est de 75 pour cent des Actions de Cession Forcée concerné, le Prix d'Action de Cession Forcée Non Acquis;

(ii) pour ce qui est de 25 pour cent des Actions de Cession Forcée concerné, le Prix d'Action de Cession Forcée Acquis;

(c) si la Date de Cessation a lieu dans la troisième année après la Date d'Acquisition du Sortant concerné:

(i) pour ce qui est de 50 pour cent des Actions de Cession Forcée concerné, le Prix d'Action de Cession Forcée Non Acquis;

(ii) pour ce qui est de 50 pour cent des Actions de Cession Forcée concerné, le Prix d'Action de Cession Forcée Acquis;

(d) si la Date de Cessation a lieu dans la quatrième année après la Date d'Acquisition du Sortant concerné:

(i) pour ce qui est de 25 pour cent des Actions de Cession Forcée concerné, le Prix d'Action de Cession Forcée Non Acquise;

(ii) pour ce qui est de 75 pour cent des Actions de Cession Forcée concerné, le Prix d'Action de Cession Forcée Acquise;

(e) si la Date de Cessation a lieu lors de ou après le quatrième anniversaire de la Date d'Acquisition du Sortant concerné, le Prix d'Action de Cession Forcée Acquise;

6.4.3 si le Sortant est un Mauvais Sortant, le plus faible de:

(a) le Prix d'Emission (ou lorsque les Actions de Cession Forcée ont été originellement acquises par le Sortant par le biais d'une cession sans lien plutôt que par le biais d'une affectation, le montant payé par ce Sortant); et

(b) la Juste Valeur de Marché comme déterminé conformément à l'Article 6.5 à la Date de Cessation concernée.

6.5 Pour les besoins de cet Article 6, "Juste Valeur de Marché" signifie la juste valeur de marché des Actions de Cession Forcée comme déterminé par le Conseil du Parent (ou un autre sous-comité concerné) (à son entière discrétion).

6.6 Si un Sortant n'est pas d'accord avec le prix établi dans l'Avis de Cession Forcée, le prix de chaque Action de Cession Forcée sera celui comme déterminé par les Réviseurs et le Conseil du Parent (ou, si les Réviseurs ne peuvent ou ne veulent pas agir pour n'importe quelle raison ou l'Actionnaire détermine qu'il est inapproprié pour eux d'agir, l'Expert Indépendant) et eu égard à l'Article 6.7.

6.7 En relation avec toute détermination de prix par les Réviseurs (ou, si les Réviseurs ne peuvent ou ne veulent pas agir pour n'importe quelle raison ou les administrateurs déterminent qu'il est inapproprié pour eux d'agir, l'Expert Indépendant), le prix que les Réviseurs/l'Expert Indépendant agissant comme experts et non comme médiateurs établissent par écrit selon leur avis leur valeur de marché, sur base d'une vente comme entre un vendeur consentant et un acheteur consentant sans lien et, en déterminant cette valeur de marché, les Réviseurs/l'Expert Indépendant seront/sera chargé(s) en particulier:

6.7.1 d'avoir un regard sur les droits et restrictions attachés à ces actions pour ce qui est du revenu et du capital mais nonobstant toutes restrictions de transfert;

6.7.2 d'ignorer si ces actions représentent un intérêt majoritaire ou minoritaire, selon le cas;

6.7.3 si la Société ou le Groupe continue alors ses affaires comme une entité à continuité probable, de s'assurer qu'il continuera à le faire; et

6.7.4 d'avoir un regard sur les autres facteurs qu'ils considèrent comme appropriés pour cet objectif.

6.8 Si un Sortant n'est pas d'accord avec le prix comme défini dans l'Avis de Cession Forcée, il devra endéans dix (10) Jours Ouvrables à partir de la date de l'Avis de Cession Forcée notifier au Gérant Commandité qui devra informer rapidement le Conseil du Parent (ou un autre sous-comité concerné) qui devra informer rapidement les Réviseurs (ou, si les Réviseurs ne peuvent ou ne veulent pas agir pour n'importe quelle raison ou l'Actionnaire détermine qu'il est inapproprié pour eux d'agir, l'Expert Indépendant) afin de certifier le Prix de Cession Forcée dès que possible et leur décision devra (en l'absence de fraude ou d'erreur manifeste) être finale et lier les parties. Le Conseil du Parent (ou un autre sous-comité concerné) est autorisé à engager les Réviseurs/l'Expert Indépendant conjointement au nom de la Société et le(s) Cessionnaire(s) Forcé(s) et d'accepter la lettre d'engagement des Réviseurs/de l'Expert Indépendant (selon les termes habituels pour ces besoins) au nom de la Société et le(s) Cessionnaire(s) Forcé(s), et ci-après le Gérant Commandité est autorisé à exécuter et délivrer la lettre d'engagement des Réviseurs/de l'Expert Indépendant pour et au nom de la Société et du(des) Cessionnaire(s) Forcé(s). Les frais des Réviseurs (ou de l'Expert Indépendant, selon le cas) seront payés par la Société à moins que:

6.8.1 cet arrangement ne serait pas autorisé par la Loi Luxembourgeoise; ou

6.8.2 le Prix de Cession Forcée comme déterminé par les Réviseurs (ou l'Expert Indépendant selon le cas) soit 90 pour cent ou moins que le prix que le Conseil du Parent (ou un autre sous-comité concerné) a précédemment notifié au(x) Cessionnaire(s) Forcé(s) comme étant selon son opinion le prix approprié pour les besoins de l'Article 6.4.1, dans ce cas tous les frais seront supportés par le(s) Cessionnaire(s) Forcés(s) comme une déduction du Prix de Cession Forcée total lui étant dû sous l'Article 6.9.

6.9 Endéans les sept (7) jours à partir de l'accord du Prix de Cession Forcée sous l'Article 6.4.1 ou certifié sous l'Article 6.8, le Conseil du Parent (ou un autre sous-comité concerné) devra notifier:

6.9.1 à chaque Cédant Forcé le(s) nom(s) et adresse(s) du(des) Cessionnaire(s) Forcé(s) et le nombre d'Actions de Cession Forcée devant être cédées à chacun de ces Cessionnaires Forcés et la date à laquelle la vente et l'achat des Actions de Cession Forcée doit être réalisée (la "Date de Réalisation de la Cession Forcée"); et

6.9.2 chaque Cessionnaire Forcé, indiquant:

(a) le nombre d'Actions de Cession Forcée devant être cédées;

(b) le Prix de Cession Forcée; et

(c) la Date de Réalisation de Cession Forcée.

6.10 Le(s) Cédant(s) Forcé(s) devra(ont) céder le titre juridique et bénéficiaire des Actions de Cession Forcée concernées au(x) Cessionnaire(s) Forcé(s) concerné(s) selon les termes définis dans cet Article 6, en délivrant à la Société à ou avant la Date de Réalisation de la Cession Forcée:

6.10.1 si un certificat a été émis, le(s) certificat(s) d'action concernée (ou une indemnité y afférent); et

6.10.2 un bref formulaire d'accord de vente et d'achat dûment exécuté dans un format accepté par le Conseil du Parent (ou un autre sous-comité concerné) (agissant raisonnablement) selon lequel le(s) Cédant(s) Forcé(s) transférera le titre

juridique et bénéficiaire des Actions de Cession Forcée au(x) Cessionnaire(s) Forcé(s) concerné(s) libre de toutes Charges et avec toutes les garanties d'usage seulement,

contre paiement du Prix de Cession Forcée total lui étant dû en numéraire à la Date de Réalisation de la Cession Forcée.

6.11 Si un Cédant Forcé ne réussit pas à remplir ses obligations sous l'Article

6.10 (un "Cédant Forcé en Défaut"), le Conseil du Parent peut (et devra, si demandé par le Conseil du Parent (ou un autre sous-comité concerné)) autoriser tout administrateur du Conseil du Parent d'exécuter, compléter et délivrer comme agent pour et au nom de ce Cédant Forcé chacun des documents référencés dans l'Article 6.10.1 et 6.10.2 (inclus). Le Gérant Commandité devra enregistrer le(s) cession(s).

6.12 Si un certificat a été émis concernant les Actions de Cession Forcée (ou l'un d'eux), chaque Cédant Forcé en Défaut devra céder son(s) certificat(s) d'action relatif(s) aux Actions de Cession Forcée (ou fournir un indemnité pour cela dans une forme satisfaisante pour le Conseil du Parent) à la Société. Lors, mais pas avant, cette cession ou disposition, le(s) Cédant(s) Forcé(s) en Défaut aura droit au Prix de Cession Forcée total pour les Actions de Cession Forcée concernées transférées en son/leur nom, sans intérêt. Si un certificat n'a pas été émis pour ce qui est de ses Actions de Cession Forcée (ou l'un d'eux) le Cédant Forcé en Défaut sera autorisé, jusqu'à l'enregistrement de la cession des Actions de Cession Forcée conformément à l'Article 6.10 (mais pas avant) au Prix de Cession Forcée total pour les Actions de Cession Forcée concernées cédées en son/leur nom, sans intérêt.

6.13 Le paiement au(x) Cédant(s) Forcé(s) sera fait de la manière accordée par le Conseil du Parent, la Société et le(s) Cédant(s) Forcé(s) et en l'absence de ce pacte, comme déterminé par le Conseil du Parent (ou un autre sous-comité concerné) étant soit:

6.13.1 en numéraire par le biais de l'émission d'un chèque à la dernière adresse connue du Cédant Forcé concerné; ou

6.13.2 par le biais d'une émission par la Société de notifications de prêt d'une valeur équivalente au Cédant Forcé ("Notifications de Prêt de Valeur Gelée"), tout intérêt sur le principal de ces Notifications de Prêt de Valeur Gelée s'accumulera à un taux déterminé par le Conseil du Parent (ou un autre sous-comité concerné).

à condition que la Société ne requière pas l'émission de ce chèque ou de ces Notifications de Prêt de Valeur Gelée à moins qu'à ce moment elle soit capable d'émettre ce chèque ou ces Notifications de Prêt de Valeur Gelée pour un montant complet et sans porter atteinte à toutes conventions ou tous pactes la liant ou dans ce cas, elle devra émettre ce chèque ou ces Notifications de Prêt de Valeur Gelée dès que possible ci-après.

6.14 La réception du Prix de Cession Forcée total pour les Actions de Cession Forcée cédées ou émises constituera une garantie implicite de la part du(des) Cédant(s) Forcé(s) concerné(s) en faveur du(des) Cessionnaire(s) Forcé(s) que le titre juridique et bénéficiaire des Actions de Cession Forcée concernées a été cédé au(x) Cessionnaire(s) Forcé(s) libre de toutes Charges et avec plein titre de garantie.

6.15 Les Actionnaires Ordinaires de Catégorie A reconnaissent et acceptent que l'autorité accordé sous l'Article 6.11 est nécessaire comme sécurité pour l'exécution par le(s) Cédant(s) Forcé(s) de leurs obligations sous cet Article 6.

7. Cession d'actions.

7.1 L'Action de Commandité est librement Cessible.

7.2 Sans préjudice à l'Article 6, chaque Actionnaire Commanditaire accepte qu'il ne Cédra pas, chaque fois tout ou en partie, n'importe laquelle de ses Actions Traçantes autrement qu'avec le consentement écrit préalable du Gérant Commandité. Ce consentement écrit préalable du Gérant Commandité n'est pas requis en cas d'une Cession d'Actions Traçantes Ordinaires B à un autre détenteur d'Actions Traçantes Ordinaires B, à condition que cette cession ait lieu à la Juste Valeur de Marché.

7.3 Les Actions Traçantes seront Cessibles conformément avec la Loi de 1915 et les présents Statuts. Toute prétendue Cession d'Actions Traçantes par un Actionnaire qui ne se conforme pas à la Loi de 1915 et aux présents Statuts sera nulle et non avenue et sans effet, et la Société ne reconnaîtra pas ou ne sera pas liée par cette prétendue Cession et n'effectuera pas cette prétendue Cession ou ne reflétera pas autrement cette Cession dans son registre d'action.

Chapitre III. - Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société sera Gérée par Ephios PV GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu de la Loi de 1915 (le "Gérant Commandité"), dans sa capacité d'unique Actionnaire Commandité, tel que ses nom, siège social ou forme juridique peuvent changer de temps en temps.

8.2 Le Gérant Commandité peut être licencié uniquement en cas de fraude, de négligence grave ou de faute volontaire par voie d'une résolution des Actionnaires prise à l'unanimité des Actionnaires.

8.3 Les Actionnaires Commanditaires ne devront ni participer à ni interférer dans la gérance de la Société.

8.4 Le Gérant Commandité aura droit au remboursement de ses dépenses y compris, mais non limité à, la rémunération de ses équipes, impôts, locations, dépenses d'équipement, tous autres déboursements ainsi qu'à des honoraires d'administrateurs et un honoraire annuel équivalent à dix pourcent de telles dépenses. De tels montants seront payables mensuellement ou trimestriellement tel que déterminé par le Gérant Commandité sur base d'une estimation et un décompte final devra être rédigé sur la base de comptes du Gérant Commandité.

9. Pouvoirs du gérant commandite. Le Gérant Commandité dispose du pouvoir d'entreprendre toute action nécessaire ou utile dans l'intérêt de la Société à l'exception des matières réservées par la Loi Luxembourgeoise ou les Statuts à une assemblée générale des Actionnaires.

10. Représentation de la société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique ou un acte du Gérant Commandité représenté par ses représentants légaux ou tout délégué nommé conformément aux statuts du Gérant Commandité. Aucun Actionnaire Commanditaire ne pourra représenter la Société.

11. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant Commandité ou un ou plusieurs des actionnaire(s), gérants ou officiers du Gérant Commandité détient un intérêt dans ou est un actionnaire, administrateur, officier ou employé d'une telle autre société ou entité avec laquelle la société va contracter ou autrement faire des affaires. Le Gérant Commandité ou de tels officiers ne devront pas en raison de telles affiliations avec une telle autre société ou entité être interdits de considérer et voter ou agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Gérant Commandité peut, à tout moment, nommer des mandataires de la Société pour les affaires et la gérance de la Société, étant entendu que les Actionnaires Commanditaires ne peuvent agir au nom de la Société.

12.2 Les mandataires nommés seront affublés des pouvoirs et devoirs leur étant conférés par le Gérant Commandité.

12.3 Le Gérant Commandité déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire de la sorte, la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de son mandat.

13. Responsabilité des actionnaires.

13.1 L'Actionnaire Commandité est solidairement responsable avec la Société de tous les passifs de la Société dans la mesure requise par la Loi Luxembourgeoise.

13.2 Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société d'une quelconque manière ou qualité autre que leur qualité de titulaires de droits d'Actionnaires dans les assemblées générales de la Société et ne seront redevables de payer à la Société que la valeur nominale et toute prime d'émission, le cas échéant, payées sur les Actions qu'ils détiennent respectivement dans la Société (dans la mesure non encore payée).

Chapitre IV. - Réviseurs d'entreprise agréés

14. Réviseurs d'entreprise agréés. Les comptes de la Société seront révisés par un réviseur d'entreprise agréé nommé par le Gérant Commandité au titre d'actionnaire commandité et les Actionnaires Commanditaires dans le cadre d'une assemblée générale. La Société n'aura pas de Conseil de Surveillance.

Chapitre V. - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 Toute assemblée générale des Actionnaires dûment constituée (une "Assemblée Générale des Actionnaires") représentera l'entièreté des Actionnaires.

15.2 Une Assemblée Générale des Actionnaires délibérera uniquement des sujets non réservés au Gérant Commandité par les Statuts ou la Loi de 1915.

16. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires ("AGA") se tiendra dans la ville de Luxembourg, à un endroit spécifié dans l'avis convoquant l'assemblée à Luxembourg le premier jour du mois de juin à 15:00 (CET). Si ce jour se trouve être un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le Jour Ouvrable suivant.

17. Autre assemblée générale.

17.1 Le Gérant Commandité peut convoquer d'autres assemblées générales (extraordinaires) des Actionnaires ("AGEs").

17.2 De telles assemblées doivent être convoquées si des Actionnaires représentant dix pourcent du capital social de la Société le requièrent.

18. Avis de convocation.

18.1 Une Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par le Gérant Commanditaire par voie d'un avis écrit indiquant l'ordre du jour de l'assemblée et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant l'assemblée à l'adresse des Actionnaires, telle qu'indiquée dans le registre des Actionnaires.

18.2 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale des Actionnaires et si tous déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les Actionnaires peuvent renoncer à toutes les obligations et formalités de convocation.

19. Présence, Représentation.

19.1 Tous les Actionnaires sont en droit de participer et de s'exprimer à toute Assemblée Générale des Actionnaires.

19.2 Un Actionnaire peut agir à toute Assemblée Générale des Actionnaires en nommant par écrit ou par téléfax, télégraphe, télex ou e-mail comme son mandataire une autre personne qui ne doit pas nécessairement être un Actionnaire elle-même.

20. Vote.

20.1 Chaque Action donne droit à son détenteur à un vote uniquement en ce qui concerne les affaires sur lesquelles la loi applicable requière que le détenteur ait le droit de voter.

20.2 Sauf s'il est autrement prévu par la Loi Luxembourgeoise ou par les Statuts, toutes les résolutions de l'Assemblée des Actionnaires doivent être prises par une majorité simple des votes, indépendamment de la proportion du capital représenté.

20.3 Aucune décision d'une Assemblée des Actionnaires ne sera valablement prise sans le vote affirmatif de l'Actionnaire Commandité, incluant, tout changement des Statuts.

21. Assemblée générale extraordinaire.

21.1 Une AGE convoquée afin de modifier toutes dispositions des Statuts ne pourra valablement débattre sauf si au moins la moitié des Actions Traçantes sont représentées et l'Actionnaire Commandité est représenté. L'ordre du jour devra indiquer les modifications proposées aux Statuts et, selon le cas, la formulation concernant les modifications des objets et la forme de la Société.

21.2 Si la première des conditions dans l'Article 21.1 n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, de la manière prescrite par les Statuts ou par la Loi de 1915. Cet avis de convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement débattre indépendamment de la proportion des Actions Traçantes représentées.

21.3 Aux deux assemblées, les résolutions, afin d'être adoptées, doivent être adoptées par une majorité aux deux-tiers des votes exprimés, soumis également à l'approbation de l'Administrateur.

21.4 Les résolutions pour changer la nationalité de la Société ou augmenter les responsabilités des Actionnaires peuvent seulement être adoptées par une décision unanime des Actionnaires, sous réserve de toutes autres dispositions de la Loi de 1915.

22. Procès-verbal.

22.1 Le procès-verbal d'une Assemblée Générale des Actionnaires devra être signé par le président de l'assemblée, le secrétaire et le scrutateur.

22.2 Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux devant être produits lors de procédures judiciaires ou autre devront être signés par l'Administrateur.

23. Catégories d'actions traçantes. Conformément à la Loi de 1915, lorsqu'il y a plus d'une catégorie d'Actions Traçantes, et que la résolution de l'assemblée générale change leurs droits respectifs, alors la résolution doit remplir les conditions telles que la présence et la majorité figurant à l'Article 21 par rapport à chaque catégorie d'Actions Traçantes.

Chapitre VI. - Exercice social, Distribution de bénéfices

24. Exercice social.

24.1 L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année à condition que, en tant que mesure transitionnelle, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015 (toutes dates incluses).

24.2 Le Gérant Commandité devra établir le bilan et le compte de bénéfice et de perte de la Société. Le Gérant Commandité soumettra ces documents ensemble avec un rapport des opérations de la Société au moins un mois avant l'AGA aux Réviseurs qui feront un rapport contenant les commentaires sur ces documents.

25. Adoption des états financiers.

25.1 Le Gérant Commandité fournira aux Actionnaires une copie des états financiers révisés établis conformément à la Loi de 1915.

25.2 Ces états financiers devront être soumis pour adoption à l'AGA. L'AGA devra considérer et, si ça leur convient, adopter les états financiers et voter à propos de la décharge du Gérant Commandité et l'allocation des résultats de la Société conformément aux présents Statuts.

26. Droits de distribution sur les actions.

26.1 Les bénéfices concernant un exercice social, après déduction des dépenses générales et d'opération, des charges et des dépréciations, constituera le bénéfice net de la Société concernant cette période.

26.2 Des bénéfices nets de la Société déterminés conformément avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront déduits et alloués à une réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que le montant de la réserve légale atteint un dixième (1/10) du capital social nominal de la Société.

26.3 L'assemblée générale des Actionnaires allouera le bénéfice ou la perte annuelle (i.e. ensemble les Bénéfices Préférentiels, les Bénéfices Ordinaires A et les Bénéfices Ordinaires B) comme suit:

26.3.1 En plus de la réserve légale requise par la loi, la Société a d'autres réserves, une pour chaque catégorie spécifique d'actions (nommée (i) la Réserve du Bénéfice Préférentiel, (ii) la Réserve du Bénéfice Ordinaire A et (iii) la Réserve du

Bénéfice Ordinaire B, chacune une "Réserve"), chaque catégorie correspondante d'Actionnaires aura un droit exclusif au solde de ceci.

26.3.2 Chaque année, la Société déterminera le bénéfice et la perte attribuables à chaque catégorie d'Actions Traçantes pour des besoins comptables et fiscaux comme si chaque catégorie d'actions spécifique du Parent à laquelle ils réfèrent était l'unique investissement détenu par la Société (chacun, un "Compte de Perte et de Profit"). Toutes les dépenses et les revenus connectés à une catégorie d'Actions Traçantes seront crédités ou débités du Compte de Perte et de Profit correspondant.

26.3.3 Le solde de chaque Compte de Perte et de Profit sera alors alloué à la Réserve correspondante.

26.3.4 Si et dans la mesure où les réserves légales ont été formées ou leurs soldes ont été augmentées par la Société lors de tout exercice social, les soldes positifs des Comptes de Perte et de Profit seront utilisés pour ce besoin. Si et dans la mesure où c'est possible, cette réserve sera formée ou augmentée à la charge de Compte de Perte et de Profit dans la proportion du pourcentage représentant le solde positif de chaque Compte de Perte et de Profit sur le bénéfice montré par les comptes annuels.

26.3.5 Si et dans la mesure où une réserve légale devient disponible pour la distribution, le montant réalisé sera ajouté au(x) Compte(s) de Perte et de Profit par rapport à laquelle la réserve légale était formée ou augmentée.

26.3.6 Comme stipulé dans l'article 5.10 ci-dessus, il y aura un compte de prime d'émission pour les Actions Traçantes Ordinaires A (nommé le Compte de Prime d'Emission Ordinaire A), un compte de prime d'émission pour les Actions Traçantes Ordinaires B (nommé le Compte de Prime d'Emission Ordinaire B) et un compte de prime d'émission pour les Actions Traçantes Préférentielles (nommé le Compte de Prime d'Emission Préférentiel) (chacun, un "Compte de Prime d'Emission de Catégorie Spécifique"). Le compte de prime d'émission résultant de l'apport en nature ou en numéraire par les détenteurs de chaque catégorie d'Actions Traçantes au moment de l'émission d'actions appartenant à chaque catégorie spécifique d'Actions Traçantes et le compte de prime d'émission résultant d'autres apports devant être faits par les détenteurs de cette catégorie spécifique d'Actions Traçantes est, ou devrait être, selon le cas, alloué au Compte de Prime d'Emission de Catégorie Spécifique pertinent.

26.3.7 Les dividendes peuvent être libérés du Compte de Perte et de Profit Spécifique et du Compte de Prime d'Emission de Catégorie Spécifique seulement pour les détenteurs du type de catégorie spécifique d'Actions Traçantes concernées.

26.3.8 Tout apport devra toujours être fait en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires, prise sur base de la proposition approuvée par une assemblée séparée des Actionnaires du même type que le Compte de Perte et de Profit ou compte de prime d'émission concerné.

26.4 Dans tous les cas, des dividendes peuvent seulement être distribués et des Actions Traçantes rachetées dans la mesure où la Société a des sommes distribuables au sens de la Loi de 1915 et conformément avec les dispositions applicables de la Loi de 1915.

26.5 Nonobstant les dispositions précédentes, le Gérant Commandité est autorisé à déclarer et payer des dividendes intérimaires au(x) Actionnaire(s) conformément avec les dispositions de distribution décrites dans les dispositions précédentes de cet Article 26 avant la fin de l'exercice social et conformément aux dispositions juridiques applicables.

Chapitre VII. - Dissolution

27. Dissolution.

27.1 La Société peut être dissoute par une décision des Actionnaires votant avec le même quorum et la même majorité que pour la modification des présents Statuts et conformément à la Loi luxembourgeoise.

27.2 En cas de décès, d'incapacité ou d'incapacité juridique d'agir du Gérant Commandité, la Société ne s'arrêtera pas et les dispositions concernées de la Loi de 1915 devront s'appliquer.

27.3 Les produits de la liquidation disponibles pour la distribution seront distribués conformément aux étapes suivantes:

27.3.1 Du solde restant après le paiement des dettes devront être distribués, dès que possible, les Actifs Préférentiels, les Actifs Ordinaires A et les Actifs Ordinaires B (incluant tous produits dérivés), aux détenteurs d'Actions Traçantes Préférentielles, d'Actions Traçantes Ordinaires A et d'Actions Traçantes Ordinaires B respectivement, dans la proportion du montant nominal total des Actions Traçantes Préférentielles, des Actions Traçantes Ordinaires A et des Actions Traçantes Ordinaires B respectivement.

27.3.2 Du solde restant après l'étape sous l'Article 27.3.1 devront être cédés, dès que possible un montant égalant le et dans la proportion du Compte de Prime d'Emission Préférentiel, du Compte de Prime d'Emission Ordinaire A et du Compte de Prime d'Emission Ordinaire B aux détenteurs des Actions Traçantes Préférentielles, des Actions Traçantes Ordinaires A et des Actions Traçantes Ordinaires B respectivement, dans la proportion du montant nominal total des Actions Traçantes Préférentielles, des Actions Traçantes Ordinaires A et des Actions Traçantes Ordinaires B respectivement.

27.3.3 Du solde restant après l'étape de l'Article 27.3.2 devront être cédés, dès que possible un montant égalant la et dans la proportion de, la Réserve de Bénéfice Préférentielle, la Réserve de Bénéfice Ordinaire A et la Réserve de Bénéfice Ordinaire B aux détenteurs des Actions Traçantes Préférentielles, des Actions Traçantes Ordinaires A et des Actions Traçantes Ordinaires B respectivement, dans la proportion du montant nominal total des Actions Traçantes Préférentielles, des Actions Traçantes Ordinaires A et des Actions Traçantes Ordinaires B respectivement.

27.3.4 Le solde positif restant après l'étape de l'Article 27.3.3 devra être cédée aux Actionnaires dans la proportion du montant total de leur actionnariat.

Chapitre VIII. - Définitions, Interprétation, Loi Luxembourgeoise

28. Dans les présents Statuts.

28.1 "Actifs Ordinaires A" signifie les Actions Ordinaires A (tel que défini dans les Statuts du Parent) du Parent détenues par la Société;

28.2 "Actifs Ordinaires B" signifie les Actions Ordinaires B (tel que défini dans les Statuts du Parent) du Parent détenues par la Société.

28.3 "Actionnaires" signifie les détenteurs des Actions au moment pertinent;

28.4 "Actionnaire Ordinaire de Catégorie A" signifie une personne inscrite au registre des actionnaires de la Société en tant que détenteur à l'heure actuelle d'une Action Traçante Ordinaire A;

28.5 "Actifs Préférentiels" signifie les Actions Préférentielles (selon la définition donnée à ce terme dans les Statuts du Parent) du Parent détenus par la Société;

28.6 "Actions de Cession Forcée" signifie toutes les Actions Traçantes Ordinaires A détenues par le(s) Cédant(s) Forcé(s) à la Date de Cessation pertinente et toutes autres actions dans le Groupe détenues par le(s) Cédant(s) Forcé(s) de temps en temps par la suite, nonobstant que ces actions aient été en circulation lors de la Date de Cessation, et "Action de Cession Forcée" est à interpréter en conséquence;

28.7 "Actions Sous-Jacentes" signifie les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles ((tel que chaque terme est défini dans les Statuts du Parent) du Parent détenues par la Société, auxquelles les Actions Traçantes détenues par des Actionnaires sont attribuables;

28.8 "Avis de Cession Forcée" a la signification qui lui est donnée à l'Article 6.2;

28.9 "Bénéfices Ordinaires A" signifie les bénéfices, tel qu'il apparaît des comptes annuels de la Société, résultant des Actions Ordinaires A (tel que ce terme est défini dans les Statuts du Parent) du Parent détenues par la Société, compensés par les impôts dus par la Société, relativement à ces bénéfices;

28.10 "Bénéfices Ordinaires B" signifie les bénéfices, tel qu'il apparaît des comptes annuels de la Société, résultant des Actions Ordinaires B (tel que ce terme est défini dans les Statuts du Parent) du Parent détenues par la Société, compensés par les impôts dus par la Société, relativement à ces bénéfices;

28.11 "Bénéfices Préférentiels" signifie les bénéfices, tel qu'il apparaît des comptes annuels de la Société, résultant des Actions Préférentielles (tel que ce terme est défini dans les Statuts du Parent) du Parent détenues par la Société, compensés par les impôts dus par la Société, relativement à ces bénéfices;

28.12 "Bon Sortant" signifie une personne qui:

(a) cesse d'être employée ou engagée par une Société de Groupe pour cause de:

(i) mort; ou

(ii) maladie ou sérieux handicap permanent, tel que certifié par un professionnel médical spécialisé si cela est requis par le Gérant Commandité; ou

(b) cesse d'être employée ou engagée par une Société de Groupe pour toute raison mais est désigné par le Gérant Commandité dans l'Avis de Cession Forcée ou autrement comme étant un Bon Sortant;

28.13 "Cause" signifie:

(a) une condamnation d'une personne pour un acte criminel impliquant une fraude ou un comportement malhonnête que ce soit en lien avec son emploi ou non;

(b) des circonstances autorisant l'employeur d'une personne à le licencier sans préavis dans le cadre de son contrat de service (y compris pour faute grave et négligence grave);

(c) des circonstances autorisant la Société de Groupe pertinente à mettre fin à son contrat de service avec effet immédiat;

(d) une violation substantielle des termes des présents Statuts (y compris l'Article 6 et l'Article 7) ou de tout pacte d'actionnaires et d'investissement (y compris les termes traitant des restrictions de transferts, de transferts et de sorties forcés et en ce qui concerne les personnes considérées comme "Gérants" en vertu de ces pactes, les engagements de gérant) auquel la Société et le Sortant seraient parties;

(e) faute grave, négligence grave;

28.14 "Cédant Forcé" et "Cédants Forcés" ont chacun la signification qui leur est donnée à l'Article 6.2;

28.15 "Cédant Forcé Défaillant" a la signification qui lui est donnée à l'Article 6.11;

28.16 "Cession" ou "Cédé" ou "Cessible" se réfère à un transfert, une vente, une tâche, un gage, une hypothèque ou d'autre disposition par une personne d'un intérêt juridique ou bénéficiaire dans une autre personne, soit directement ou indirectement, incluant conformément à la création d'un titre dérivé, l'accord d'un droit d'option ou autre, par opération de loi ou autre, mais devra exclure le rachat d'Actions Traçantes par la Société conformément avec les dispositions de rachat prévu dans les présents Statuts.

28.17 "Cessionnaire Forcé" et "Cessionnaires Forcés" ont chacun la signification qui leur est donnée à l'Article 6.3;

28.18 "Charge" signifie une hypothèque, une charge, un gage, un lien, une option, une restriction, un droit de premier refus, un droit de préemption, intérêt ou droit d'une tierce partie, d'autre intérêt de titre ou de charge de toute sorte, ou tout autre type de pacte ou arrangement ayant un effet similaire;

28.19 "Compte de Prime d'Emission Ordinaire A" signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des détenteurs des Actions Traçantes Ordinaires A;

28.20 "Compte de Prime d'Emission Ordinaire B" signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des détenteurs des Actions Traçantes Ordinaires B;

28.21 "Compte de Prime d'Emission Préférentiel" signifie la réserve de prime d'émission, maintenue par la Société au profit des détenteurs des Actions Traçantes Préférentielles;

28.22 "Conseil du Parent" signifie le conseil d'administration du Parent à l'heure actuelle;

28.23 "Date d'Achèvement de la Cession Forcée" a la signification qui lui est donnée à l'Article 6.9.1;

28.24 "Date d'Acquisition du Sortant" signifie la date à laquelle les Actions de Cession Forcée ont originellement été acquise par, ou pour le compte du Sortant en question;

28.25 "Date de Cessation " signifie, en relation avec le Sortant;

(a) lorsqu'un paiement est effectué en guise de préavis, la date à laquelle ce paiement est effectué;

(b) (dans des circonstances où (a) ne s'applique pas), lorsque le contrat de travail ou de service cesse en vertu d'un préavis donné par le Sortant ou par la Société de Groupe pertinente, la date à laquelle ledit préavis expire, que le Sortant soit concerné par une Dispense de Prestation ou non;

(c) si le Sortant meurt, la date de sa mort ou de la certification de ladite mort (si la date de mort est inconnue); et

(d) dans toutes autres circonstances, la date à laquelle le Sortant cesse d'être employé ou engagé par (ou nommé en tant que directeur de) une Société de Groupe;

28.26 "Dispense de Prestation" signifie la période pendant laquelle une personne employée ou engagée par une Société de Groupe se voit donner l'ordre de ne pas prêter de services en vertu de son contrat de travail ou de son contrat de service pendant une partie de ou pendant toute la période de préavis en vertu de ce contrat, et "soumis à une Dispense de Prestation" est à interpréter en conséquence;

28.27 "Expert Indépendant" signifie un expert en évaluation (agissant dans sa fonction d'expert et non pas d'arbitre):

(a) nommé par le Gérant Commandité et accepté par le Cédant Forcé ou, en cas de désaccord quant à l'identité de l'expert en évaluation qui n'est pas résolu endéans 5 Jours Ouvrables de la Nomination par le Gérant Commandité, nommé sur demande du Gérant Commandité au Président à l'heure actuelle de l'Institute of Chartered Accountants in England and Wales; et

(b) qui suivant la sélection en vertu du paragraphe (a) est nommé sur base des dispositions prévues à l'Article 6.8;

28.28 "Groupe" (à l'exception des cas expressément sujets à une définition différente) signifie la Société et ses filiales à l'heure actuelle ou toute Nouvelle Société Holding, et "membre du Groupe" et "Société de Groupe" sont à interpréter en conséquence;

28.29 "Jour Ouvrable" signifie un jour où les banques sont ouvertes au commerce en Grande-Bretagne et au Grand-Duché de Luxembourg (ce qui, pour parer à tout doute, n'inclut pas les samedis, dimanches et jours fériés à chacun de ces endroits);

28.30 "Juste Valeur de Marché" a la signification qui lui est donnée à l'Article 6.5;

28.31 "Mauvais Sortant" signifie une personne qui n'est ni un Bon Sortant ni un Sortant Intermédiaire;

28.32 "Notification de Prêt à Valeur Gelée" a la signification qui lui est donnée à l'Article 6.13.2;

28.33 "Nouvelle Société Holding" signifie toute société holding de la Société dans laquelle la structure du capital social de la Société est répliquée dans tous ses éléments matériels;

28.34 "Pacte d'Actionnaires du Parent" signifie tout pacte d'actionnaires conclu de temps en temps par les actionnaires du Parent et certaines autres parties à celui-ci;

28.35 "Prix d'Action de Cession Forcée Non Acquise" signifie, pour chaque Action Traçante Ordinaire A concernée, le plus bas de:

(a) du Prix d'Emission (ou lorsque les Actions de Cession Forcée concernées étaient à l'origine acquises par le Sortant concerné par le biais d'un pacte sans lien plutôt qu'un affectation, le montant payé par ce Sortant); et

(b) la Juste Valeur de Marché comme déterminé conformément à l'Article 6.5 à la Date de Cessation concernée;

28.36 "Prix d'Emission" signifie le total du montant payé en relation avec la valeur nominale des Actions pertinentes, ensemble avec tout montant payé au compte de prime d'émission, en relation avec les Actions pertinentes;

28.37 "Prix d'Unité de Cession Forcée Acquise" signifie, pour chaque Action Traçante Ordinaire A, la Juste Valeur de Marché comme déterminé conformément à l'Article 6.5 à la Date de Cessation.

28.38 "Prix de Cession Forcée" a la signification qui lui est donnée à l'Article 6.4;

28.39 "Réserve de Bénéfice Ordinaire A" signifie la réserve de bénéfices, maintenue par la Société au profit des détenteurs des Actions Traçantes Ordinaires A;

28.40 "Réviseurs" signifie les réviseurs du Groupe à l'heure actuelle;

28.41 "Réserve de Bénéfice Ordinaire B" signifie la réserve de bénéfices, maintenue par la Société au profit des détenteurs des Actions Traçantes Ordinaires B;

28.42 "Réserve de Bénéfice Préférentiel" signifie la réserve de bénéfices, maintenue par la Société au profit des détenteurs des Actions Traçantes Préférentielles;

28.43 "Sortant Intermédiaire" signifie une personne qui n'est pas un Bon Sortant et qui est licenciée par une Société de Groupe pour une raison différente d'une Cause;

28.44 "Statuts du Parent" signifie les statuts du Parent applicables en date des présentes;

28.45 "Trust d'Employé" signifie un trust ou autre véhicule d'investissement établi par un membre du Groupe afin de détenir des unités de la Société de Groupe pertinente au profit des employés de bonne foi du Groupe.

29. Dans les présents statuts.

29.1 Une référence à:

(a) un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou toute joint venture, association ou partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications).

29.2 il ne sera pas donné aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux; et

29.3 les en-têtes des présents Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation ou leur construction.

29.4 En complément des présents Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise et tout pacte des Actionnaires pouvant être conclu par les Actionnaires de temps en temps et dûment reconnu par la Société.

Neuvième résolution

Les Actionnaires décident de changer le siège social de la Société de son adresse actuelle de 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au 283, Route d'Arlon, L-8011 Strassen à la date de l'actuelle assemblée.

Dixième résolution

Les Actionnaires décident de nommer Deloitte Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 67.895, comme réviseur d'entreprise agréé indépendant de la Société, à la date de l'assemblée des actionnaires pour la période se terminant à la date de l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels pour l'exercice social 2015.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, et personne ne s'exprimant, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate par la présente qu'à la demande des parties comparantes, que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, le présent acte notarié est établi à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes connues du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2015. Relation: EAC/2015/24115. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015180419/1439.

(150201070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

ITACA Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 161.507.

In the year two thousand and fifteen, on twelfth day of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of ITACA Finance S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 161.507 (the "Company"). The Company has been incorporated by a deed of the undersigned notary on 7 June 2011, published in the "Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2044 of 2 September 2011, which articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 25 March 2015, published in the "Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 1339 of 23 May 2015.

The Meeting is presided by Mr Sébastien Wiander, with professional address at 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, who appoints as secretary Mr Nicolas Dumont, with professional address at 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The chairman requests the notary to act that:

I. The names of the shareholders present and of the shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. The list and the proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain hereto annexed to be registered with the Minutes of the meeting.

II. It appears from the attendance list which has been checked by the scrutineer, who has confirmed the quality of the shareholders, that the 126,808,559 (one hundred twenty-six million eight hundred eight thousand five hundred fifty-nine) shares with a nominal value of EUR 0.10 (ten Euro Cents) each, divided into 95,112 (ninety-five thousand one hundred twelve) ordinary class A shares; 8,889 (eight thousand eight hundred eighty-nine) ordinary class B shares; 9,314 (nine thousand three hundred fourteen) ordinary class C shares; 11,556 (eleven thousand five hundred fifty-six) ordinary class D shares; 889 (eight hundred eighty-nine) ordinary class E shares, 126,682,799 (one hundred twenty-six million six hundred eighty-two thousand seven hundred ninety-nine) class second preferred shares with a nominal value of EUR 0.10 (ten Euro Cents) each, divided into 95,810,916 (ninety-five million eight hundred ten thousand nine hundred sixteen) class A2 second preferred shares; 8,954,291 (eight million nine hundred fifty-four thousand two hundred ninety-one) class B2 second preferred shares; 9,381,584 (nine million three hundred eighty-one thousand five hundred eighty-four) class C2 second preferred shares; 11,640,579 (eleven million six hundred forty thousand five hundred seventy-nine) class D2 second preferred shares and 895,429 (eight hundred ninety-five thousand four hundred twenty-nine) class E2 second preferred shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders of the Company expressly state having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the Meeting is the following:

"Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 18,424 (eighteen thousand four hundred twenty-four Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,680,855.90 (twelve million six hundred eighty thousand eight hundred fifty-five Euro and ninety Cents) to EUR 12,699,279.90 (twelve million six hundred ninety-nine thousand two hundred seventy-nine Euro and ninety Cents) by the issuance of (i) 36,848 (thirty-six thousand eight hundred forty-eight) new ordinary A shares, (ii) 36,848 (thirty-six thousand eight hundred forty-eight) new ordinary B shares, (iii) 36,848 (thirty-six thousand eight hundred forty-eight) new ordinary C shares, (iv) 36,848 (thirty-six thousand eight hundred forty-eight) new ordinary D shares and (v) 36,848 (thirty-six thousand eight hundred forty-eight) new ordinary E shares with a nominal value of EUR 0.10 (ten Euro Cents) each, the whole to be fully paid up through the conversion of part of the share premium of the Company into shares;

2. Waiver by the shareholders of the Company of their preferential subscription rights and subscription and payment of the new ordinary shares by TOP ITACA FINANCE S.à r.l.;

3. New composition of the shareholding of the Company;

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company;

5. Redemption by the Company of all the 126,682,799 (one hundred twenty-six million six hundred eighty-two thousand seven hundred ninety-nine) second preferred classes of shares, with a nominal value of EUR 0.10 (ten Euro cents) each;

6. Immediate cancellation of all the 126,682,799 (one hundred twenty-six million six hundred eighty-two thousand seven hundred ninety-nine) second preferred classes of shares, corresponding to a decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 12,668,279.90 (twelve million six hundred sixty-eight thousand two hundred seventy-nine Euro and ninety Cents), and subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company;

7. Delegation, to the board of directors of the Company, of the power to determine the practicalities of the repayment of the amount due to the shareholders of the Company further to the decrease of share capital described in resolution 5. above; and

8. Miscellaneous."

After the foregoing was approved, the Meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution:

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 18,424 (eighteen thousand four hundred twenty-four Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,680,855.90 (twelve million six hundred eighty thousand eight hundred fifty-five Euro and ninety Cents) to EUR 12,699,279.90 (twelve million six hundred ninety-nine thousand two hundred seventy-nine Euro and ninety Cents) by the issuance of (i) 36,848 (thirty-six thousand eight hundred forty-eight) new ordinary A shares, (ii) 36,848 (thirty-six thousand eight hundred forty-eight) new ordinary B shares, (iii) 36,848 (thirty-six thousand eight hundred forty-eight) new ordinary C shares, (iv) 36,848 (thirty-six thousand eight hundred forty-eight) new ordinary D shares and (v) 36,848 (thirty-six thousand eight hundred forty-eight) new ordinary E shares (the "New Shares") with a nominal value of EUR 0.10 (ten Euro Cents) each, the whole to be fully paid up through the conversion of part of the share premium of the Company in a global amount of EUR 18,424 (eighteen thousand four hundred twenty-four Euro) into share capital of the Company.

Second resolution:

The shareholders of the Company resolve to approve the waiver of their preferential subscription rights to the New Shares and to accept the subscription and the payment of the New Shares by TOP ITACA FINANCE S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8, rue de la Gare, L-1610 Luxembourg, and in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register ("R.C.S. Luxembourg") and with a share capital of EUR 12,576 (twelve thousand five hundred seventy-six Euro) through the conversion of part of the share premium of the Company in a global amount of EUR 18,424 (eighteen thousand four hundred twenty-four Euro) (the "Conversion of Share Premium").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene TOP ITACA FINANCE S.à r.l. by virtue of a proxy given under private seal, which declares to subscribe to the New Shares. The New Shares have been fully paid up by TOP ITACA FINANCE S.à r.l. by the Conversion of Share Premium.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Conversion of Share Premium having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of as follows:

(1) TOP ITACA FINANCE S.à r.l.: 131,960 (one hundred thirty-one thousand nine hundred sixty) ordinary class A shares, 45,737 (forty-five thousand seven hundred thirty-seven) ordinary class B shares, 46,162 (forty-six thousand one hundred sixty-two) ordinary class C shares, 48,404 (forty-eight thousand four hundred four) ordinary class D shares and 37,737 (thirty-seven thousand seven hundred thirty-seven) ordinary class E shares;

(2) ITACA HOLDCO S.à r.l.: 53,725,747 (fifty-three million seven hundred twenty-five thousand seven hundred forty-seven) class A2 second preferred shares;

(3) MASTER 6: 42.085.169 (forty-two million eighty-five thousand one hundred sixty-nine) class A2 second preferred shares;

(4) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2009 C.V.: 6,581,404 (six million five hundred eighty-one thousand four hundred four) class B2 second preferred shares;

(5) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2010 II C.V.: 2,372,887 (two million three hundred seventy-two thousand eight hundred eighty-seven) class B2 second preferred shares;

(6) EURO CHOICE III LP: 2,283,345 (two million two hundred eighty-three thousand three hundred forty-five) class C2 second preferred shares;

(7) EURO CHOICE III FPCI: 402,943 (four hundred two thousand nine hundred forty-three) class C2 second preferred shares;

(8) MELVILLE S.r.l.: 11,640,579 (eleven million six hundred forty thousand five hundred seventy-nine) class D2 second preferred shares;

(9) WILSHIRE BVV EUROPE LP: 895,429 (eight hundred ninety-five thousand four hundred twenty-nine) class E2 second preferred shares;

(10) Mr. Lorenzo Cucchetto: 377,319 (three hundred seventy-seven thousand three hundred nineteen) class C2 second preferred shares;

(11) Mr. Maurizio Secchi: 94,330 (ninety-four thousand three hundred thirty) class C2 second preferred shares;

(12) Mr. Maurizio Wermelinger: 56,598 (fifty-six thousand five hundred ninety-eight) class C2 second preferred shares;

- (13) Mr. Mauro Moro: 61,315 (sixty-one thousand three hundred fifteen) class C2 second preferred shares;
- (14) Mr. Erich Heusser: 56,598 (fifty-six thousand five hundred ninety-eight) class C2 second preferred shares;
- (15) Mr. Paolo Puntoni: 37,732 (thirty-seven thousand seven hundred thirty-two) class C2 second preferred shares;
- (16) Mr. Mirco Zin: 47,165 (forty-seven thousand one hundred sixty-five) class C2 second preferred shares;
- (17) Mrs. Giuliana Brodini Messa: 1,570,750 (one million five hundred seventy thousand seven hundred fifty) class C2 second preferred shares,
- (18) Mrs. Daniela Messa: 1,498,255 (one million four hundred ninety-eight thousand two hundred fifty-five) class C2 second preferred shares;
- (19) Mrs. Simona Messa: 1,486,171 (one million four hundred eighty-six thousand one hundred seventy-one) class C2 second preferred shares;
- (20) Mrs. Cecilia Messa: 805,138 (eight hundred five thousand one hundred thirty-eight) class C2 second preferred shares; and
- (21) Mrs. Mariella Messa: 603,925 (six hundred three thousand nine hundred twenty-five) class C2 second preferred shares.

The notary acts that the 126,992,799 (one hundred twenty-six million nine hundred ninety-two thousand seven hundred ninety-nine) shares, representing the whole share capital of the Company are presented so that the meeting can validly decide on the resolution taken below.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is unanimously resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is fixed at EUR 12,699,279.90 (twelve million six hundred ninety-nine thousand two hundred seventy-nine Euro and ninety Cents), represented by 126,992,799 (one hundred twenty-six million nine hundred ninety-two thousand seven hundred ninety-nine) shares with a par value of EUR 0.10 (ten euro Cents) each, divided into:

- (i) 310,000 (three hundred ten thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares") classified as follows:
 - 131,960 (one hundred thirty-one thousand nine hundred sixty) ordinary class A shares (the "Ordinary A Shares") having a par value of EUR 0.10 (ten euro Cents) each,
 - 45,737 (forty-five thousand seven hundred thirty-seven) ordinary class B shares (the "Ordinary B Shares") having a par value of EUR 0.10 (ten euro Cents) each,
 - 46,162 (forty-six thousand one hundred sixty-two) ordinary class C shares (the "Ordinary C Shares") having par value of EUR 0.10 (ten euro Cents) each,
 - 48,404 (forty-eight thousand four hundred four) ordinary class D shares (the "Ordinary D Shares") having a par value of EUR 0.10 (ten euro Cents) each, and
 - 37,737 (thirty-seven thousand seven hundred thirty-seven) ordinary class E shares (the "Ordinary E Shares") having a par value of EUR 0.10 (ten euro Cents) each, and
- (ii) 126,682,799 (one hundred twenty-six million six hundred eighty-two thousand seven hundred ninety-nine) second preferred classes of shares (the "Second Preferred Shares") classified as follows:
 - 95,810,916 (ninety-five million eight hundred ten thousand nine hundred sixteen) class A2 second preferred shares (the "Class A2 Shares") having a par value of EUR 0.10 (ten euro Cents) each,
 - 8,954,291 (eight million nine hundred fifty-four thousand two hundred ninety-one) class B2 second preferred shares (the "Class B2 Shares") having a par value of EUR 0.10 (ten euro Cents) each,
 - 9,381,584 (nine million three hundred eighty-one thousand five hundred eighty-four) class C2 second preferred shares (the "Class C2 Shares") having a par value of EUR 0.10 (ten euro Cents) each,
 - 11,640,579 (eleven million six hundred forty thousand five hundred seventy-nine) class D2 second preferred shares (the "Class D2 Shares") having a par value of EUR 0.10 (ten euro Cents) each, and
 - 895,429 (eight hundred ninety-five thousand four hundred twenty-nine) class second class E2 preferred shares (the "Class E2 Shares") having a par value of EUR 0.10 (ten euro Cents) each.

The Ordinary A Shares and Class A2 Shares (collectively referred as the "Class A Shares"), the Ordinary B Shares and Class B2 Shares (collectively referred as the "Class B Shares"), the Ordinary C Shares and Class C2 Shares (collectively referred as the "Class C Shares"), the Ordinary D Shares and Class D2 Shares (collectively referred as the "Class D Shares"), and the Ordinary E Shares and Class E2 Shares (collectively referred as the "Class E Shares") are referred to as the "Shares" (or individually a "Share").

The holder(s) of the (i) Class A Shares are referred to as the "Class A Shareholders", (ii) Class B Shares are referred to as the "Class B Shareholders" (iii) Class C Shares are referred to as the "Class C Shareholders", (iv) Class D Shares are referred to as the "Class D Shareholders", and (v) Class E Shares are referred to as the "Class E Shareholders".

The Class A Shareholders, the Class B Shareholders, the Class C Shareholders, the Class D Shareholders, and the Class E Shareholders are collectively referred as the "Shareholders" (or individually a "Shareholder")."

Fifth resolution:

It is resolved that the Company redeems all the 126,682,799 (one hundred twenty-six million six hundred eighty-two thousand seven hundred ninety-nine) second preferred classes of shares (the "Second Preferred Classes of Shares") from its shareholders, representing the entirety of the Second Preferred Classes of Shares (the "Redemption of Shares").

The Redemption of Shares is made at a global redemption price of EUR 184,678,087.54 (one hundred eighty-four million six hundred seventy-eight thousand eighty-seven Euro and fifty-four Cents) (the "Redemption Price") calculated in accordance with Luxembourg laws and the provisions provided for in the articles of association of the Company.

It is noted that an interim statement of accounts as prepared by the board of directors dated 30 September 2015 is showing the existence of sufficient distributable funds for the Redemption of Shares and notably to satisfy the Redemption Price.

It is unanimously resolved that the Redemption Price per redeemed share shall amount to EUR 1.46 (one Euro forty six Cents) (the "Repayment") and that the Redemption Price shall be paid to the shareholders of the Company as follows:

- an amount of EUR 78,321,352.91 (seventy-eight million three hundred twenty-one thousand three hundred fifty-two Euro and ninety-one Cents) to ITACA HOLDCO S.à r.l.;
- an amount of EUR 61,351,727.20 (sixty-one million three hundred fifty-one thousand seven hundred eighty-seven Euro and twenty Cents) to MASTER 6;
- an amount of EUR 9,594,365.72 (nine million five hundred ninety-four thousand three hundred sixty-five Euro and seventy-two Cents) to ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2009 C.V.;
- an amount of EUR 3,459,192.85 (three million four hundred fifty-nine thousand one hundred ninety-two Euro and eighty-five Cents) to ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2010 II C.V.;
- an amount of EUR 3,328,658.60 (three million three hundred twenty-eight thousand six hundred fifty-eight Euro and sixty Cents) to EURO CHOICE III LP;
- an amount of EUR 587,410.00 (five hundred eighty-seven thousand four hundred ten Euro) to EURO CHOICE III FPCI;
- an amount of EUR 16,969,627.17 (sixteen million nine hundred sixty-nine thousand six hundred twenty-seven Euro and seventeen Cents) to MELVILLE S.r.l.;
- an amount of EUR 1,305,355.71 (one million three hundred five thousand three hundred fifty-five Euro and seventy-one Cents) to WILSHIRE BVV EUROPE LP;
- an amount of EUR 550,055.35 (five hundred fifty thousand fifty-five Euro and thirty-five Cents) to Mr. Lorenzo Cucchetto;
- an amount of EUR 137,514.20 (one hundred thirty-seven thousand five hundred fourteen Euro and twenty Cents) to Mr. Maurizio Secchi.;
- an amount of EUR 82,508.52 (eighty-two thousand five hundred eight Euro and fifty-two Cents) to Mr. Maurizio Wermelinger;
- an amount of EUR 89,384.96 (eighty-nine thousand three hundred eighty-four Euro and ninety-six Cents) to Mr. Mauro Moro;
- an amount of EUR 82,508.52 (eighty-two thousand five hundred eight Euro and fifty-two Cents) to Mr. Erich Heusser;
- an amount of EUR 55,005.68 (fifty-five thousand five Euro and sixty-eight Cents) to Mr. Paolo Puntoni;
- an amount of EUR 68,757.10 (sixty-eight thousand seven hundred fifty-seven Euro and ten Cents) to Mr. Mirco Zin;
- an amount of EUR 2,289,838.15 (two million two hundred eighty-nine thousand eight hundred thirty-eight Euro and fifteen Cents) to Mrs. Giuliana Brodini Messa;
- an amount of EUR 2,184,154.99 (two million one hundred eighty-four thousand one hundred fifty-four Euro and ninety-nine Cents) to Mrs. Daniela Messa Duthion;
- an amount of EUR 2,166,538.95 (two million one hundred sixty-six thousand five hundred thirty-eight Euro and ninety-five Cents) to Mrs. Simona Messa Lionello;
- an amount of EUR 1,173,729.56 (one million one hundred seventy-three thousand seven hundred twenty-nine Euro and fifty-six Cents) to Mrs. Cecilia Messa Seghezzi; and
- an amount of EUR 880,401.40 (eight hundred eighty thousand four hundred one Euro and forty Cents) to Mrs. Mariella Messa Zanca.

Sixth resolution:

It is resolved, in accordance with the provisions of articles 10.1 and 10.2 of the Company's articles of association and Luxembourg laws, to cancel the Second Preferred Classes of Shares with immediate effect, further to the Redemption of Shares by the Company such as described above.

As a result of the aforesaid cancellation of the Second Preferred Classes of Shares, the Company's share capital shall be decreased by an amount of EUR 12,668,279.90 (twelve million six hundred sixty-eight thousand two hundred seventy-nine Euro and ninety Cents).

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to be read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is fixed at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro), represented by 310,000 (three hundred ten thousand) shares with a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each, divided into 310,000 (three hundred ten thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares") classified as follows:

- 131,960 (one hundred thirty-one thousand nine hundred sixty) ordinary class A shares (the "Ordinary A Shares") having a par value of EUR 0.10 (ten euro Cents) each,

- 45,737 (forty-five thousand seven hundred thirty-seven) ordinary class B shares (the "Ordinary B Shares") having a par value of EUR 0.10 (ten euro Cents) each,

- 46,162 (forty-six thousand one hundred sixty-two) ordinary class C shares (the "Ordinary C Shares") having par value of EUR 0.10 (ten euro Cents) each,

- 48,404 (forty-eight thousand four hundred four) ordinary class D shares (the "Ordinary D Shares") having a par value of EUR 0.10 (ten euro Cents) each, and

- 37,737 (thirty-seven thousand seven hundred thirty-seven) ordinary class E shares (the "Ordinary E Shares") having a par value of EUR 0.10 (ten euro Cents) each.

The Ordinary A Shares (collectively referred as the "Class A Shares"), the Ordinary B Shares (collectively referred as the "Class B Shares"), the Ordinary C Shares (collectively referred as the "Class C Shares"), the Ordinary D Shares (collectively referred as the "Class D Shares"), the Ordinary E Shares (collectively referred as the "Class E Shares") are referred to as the "Shares" (or individually a "Share"),

The holder(s) of the (i) Class A Shares are referred to as the "Class A Shareholders", (ii) Class B Shares are referred to as the "Class B Shareholders" (iii) Class C Shares are referred to as the "Class C Shareholders", and (iv) Class D Shares are referred to as the "Class D Shareholders" and (v) Class E Shares are referred to as the Class E Shareholders.

The Class A Shareholders, the Class B Shareholders, the Class C Shareholders, and the Class D Shareholders and the Class E Shareholders are collectively referred as the "Shareholders" (or individually a "Shareholder")."

Seventh resolution:

It is resolved to delegate to the board of directors of the Company the power (i) to determine the practicalities of the Repayment to the shareholders of the Company and in particular the form of the Repayment and (ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the Repayment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about two thousand five hundred euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holders of the appearing persons, such proxy-holders signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le douzième jour d'octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de ITACA Finance S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("R.C.S. Luxembourg") sous le numéro B 161.507 (la "Société"). La Société a été constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 juin 2011, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro 2044 du 2 septembre 2011, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 mars 2015, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", numéro 1339 du 23 mai 2015.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sébastien Wiander, résidant professionnellement au 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Monsieur Nicolas Dumont, résidant professionnellement au 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Le président requiert du notaire d'acte que:

I. Les noms des actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. La liste et les procurations, signées par les personnes comparantes et le notaire, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de la liste de présence qui a été vérifiée par le scrutateur, qui a confirmé la qualité des actionnaires, que les 126.808.559 (cent vingt-six millions huit cent huit mille cinq cent cinquante-neuf) actions d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune, divisées en 95.112 (quatre-vingt-quinze mille cent douze) actions ordinaires de classe A, 8.889 (huit mille huit cent quatre-vingt-neuf) actions ordinaires de classe B, 9.314 (neuf mille trois cent quatorze) actions ordinaires de classe C, 11.556 (onze mille cinq cent cinquante-six) actions ordinaires de classe D, 889 (huit cent quatre-vingt-neuf) actions ordinaires de classe E, 126.682.799 (cent vingt-six mille six cent quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) secondes actions préférentielles d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune, divisées en 95.810.916 (quatre-vingt-quinze millions huit cent dix mille neuf cent seize) secondes actions préférentielles de classe A2, 8.954.291 (huit millions neuf cent cinquante-quatre mille deux cent quatre-vingt-onze) secondes actions préférentielles de classe B2, 9.381.584 (neuf millions trois cent quatre-vingt-un mille cinq cent quatre-vingt-quatre) secondes actions préférentielles de classe C2, 11.640.579 (onze millions six cent quarante mille cinq cent soixante-dix-neuf) secondes actions préférentielles de classe D2, 895.429 (huit cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent vingt-neuf) secondes actions préférentielles de classe E2 représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont les actionnaires reconnaît avoir été dûment préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

“Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 18.424 EUR (dix-huit mille quatre cent vingt-quatre Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.680.855,90 EUR (douze millions six cent quatre-vingt mille huit cent cinquante-cinq Euros et quatre-vingt-dix Cents) à 12.699.279,90 EUR (douze millions six cent quatre-vingt-dix neuf mille deux cent soixante-dix-neuf Euros et quatre-vingt-dix Cents) par l'émission de (i) 36.848 (trente-six mille huit cent quarante-huit) nouvelles actions ordinaires de classe A, (ii) 36.848 (trente-six mille huit cent quarante-huit) nouvelles actions ordinaires de classe B, (iii) 36.848 (trente-six mille huit cent quarante-huit) nouvelles actions ordinaires de classe C, (iv) 36.848 (trente-six mille huit cent quarante-huit) nouvelles actions ordinaires de classe D et (v) 36.848 (trente-six mille huit cent quarante-huit) nouvelles actions ordinaires de classe E d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix cent d'Euro) chacune, le tout devant être payé par la conversion d'une partie de la prime d'émission de la Société en actions;

2. Renonciation par les actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription et souscription et libération des nouvelles actions ordinaires par TOP ITACA FINANCE S.à r.l.;

3. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;

5. Rachat par la Société de toutes les 126.682.799 (cent vingt-six mille six cent quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) secondes actions préférentielles ayant une valeur nominale de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune;

6. Annulation immédiate de toutes 126.682.799 (cent vingt-six millions six cent quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) secondes actions préférentielles, correspondant à une réduction du capital social de la Société d'un montant de 12.668.279,90 EUR (douze millions six cent soixante-huit mille deux cent soixante-dix-neuf Euros et quatre-vingt-dix Cents), et modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;

7. Délégation, au conseil d'administration de la Société, du pouvoir de déterminer les aspects pratiques du remboursement du montant dû aux actionnaires de la Société suite à la réduction du capital social décrite à la résolution 5. ci-avant; et

8. Divers."

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'Assemblée a unanimement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution:

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 18.424 EUR (dix-huit mille quatre cent vingt-quatre Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.680.855,90 EUR (douze millions six cent quatre-vingt mille huit cent cinquante-cinq Euros et quatre-vingt-dix Cents) à 12.699.279,90 EUR (douze millions six cent quatre-vingt-dix neuf mille deux cent soixante-dix-neuf Euros et quatre-vingt-dix Cents) par l'émission de (i) 36.848 (trente-six mille huit cent quarante-huit) nouvelles actions ordinaires de classe A, (ii) 36.848 (trente-six mille huit cent quarante-huit) nouvelles actions ordinaires de classe B, (iii) 36.848 (trente-six mille huit cent quarante-huit) nouvelles actions ordinaires de classe C, (iv) 36.848 (trente-six mille huit cent quarante-huit) nouvelles actions ordinaires de classe D et (v) 36.848 (trente-six mille huit cent quarante-huit) nouvelles actions ordinaires de classe E (les "Nouvelles Actions") d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix cent d'Euro) chacune, le tout devant être payé par la conversion d'une partie de la prime

d'émission de la Société d'un montant total de 18.424 EUR (dix-huit mille quatre cent vingt-quatre Euro) en actions de la Société.

Deuxième résolution:

Les actionnaires de la Société décident d'approuver la renonciation à leur droit préférentiel de souscription des Nouvelles Actions et d'accepter la souscription et la libération des Nouvelles Actions par TOP ITACA FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 8, rue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("R.C.S. Luxembourg") et disposant d'un capital social de 12.576 (douze mille cinq cent soixante-seize Euros) par la conversion d'une partie de la prime d'émission de la Société d'un montant total de 18.424 (dix-huit mille quatre cent vingt-quatre Euro) (la "Conversion de la Prime d'Emission").

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient alors TOP ITACA FINANCE S.à r.l. en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Actions. Les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par TOP ITACA FINANCE S.à r.l. par la Conversion de la Prime d'Emission.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions précédentes, et la Conversion de la Prime d'Emission ayant été entièrement réalisée, l'actionariat de la Société est désormais composé comme suit:

(1) TOP ITACA FINANCE S.à r.l.: 131.960 (cent trente-et-un mille neuf cent soixante) actions ordinaires de classe A, 45.737 (quarante-cinq mille sept cent trente-sept) actions ordinaires de classe B, 46.162 (quarante-six mille cent soixante-deux) actions ordinaires de classe C, 48.404 (quarante-huit mille quatre cent quatre) actions ordinaires de classe D et 37.737 (trente sept mille sept cent trente-sept) actions ordinaires de classe E;

(2) ITACA HOLDCO S.à r.l.: 53.725.747 (cinquante-trois mille sept cent vingt-cinq mille sept cent quarante-sept) secondes actions préférentielles de classe A2;

(3) MASTER 6: 42.085.169 (quarante-deux millions quatre-vingt-cinq mille cent soixante-neuf) secondes actions préférentielles de classe A2;

(4) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2009 C.V.: 6.581.404 (six millions cinq cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre) secondes actions préférentielles de classe B2;

(5) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2010 II C.V.: 2.372.887 (deux millions trois cent soixante-douze mille huit cent quatre-vingt-sept) secondes actions préférentielles de classe B2;

(6) EURO CHOICE III LP: 2.283.345 (deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent quarante-cinq) secondes actions préférentielles de classe C2;

(7) EURO CHOICE III FPCI: 402.943 (quatre cent deux mille neuf cent quarante-trois) secondes actions préférentielles de classe C2;

(8) MELVILLE S.r.l.: 11.640.579 (onze millions six cent quarante mille cinq cent soixante-dix-neuf) secondes actions préférentielles de classe D2;

(9) WILSHIRE BVV EUROPE LP: 895.429 (huit cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent vingt-neuf) secondes actions préférentielles de classe E2;

(10) Monsieur Lorenzo Cucchetto: 377.319 (trois cent soixante-dix-sept mille trois cent dix-neuf) secondes actions préférentielles de classe C2;

(11) Monsieur Maurizio Secchi: 94.330 (quatre-vingt-quatorze mille trois cent trente) secondes actions préférentielles de classe C2;

(12) Monsieur Maurizio Wermelinger: 56.598 (cinquante-six mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit) secondes actions préférentielles de classe C2;

(13) Monsieur Mauro Moro: 61.315 (soixante-et-un mille trois cent quinze) secondes actions préférentielles de classe C2;

(14) Monsieur Erich Heusser: 56.598 (cinquante-six mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit) secondes actions préférentielles de classe C2;

(15) Monsieur Paolo Puntoni: 37.732 (trente-sept mille sept cent trente-deux) secondes actions préférentielles de classe C2;

(16) Monsieur Mirco Zin: 47.165 (quarante-sept mille cent soixante-cinq) secondes actions préférentielles de classe C2;

(17) Madame Giuliana Brodini Messa: 1.570.750 (un million cinq cent soixante-dix mille sept cent cinquante) secondes actions préférentielles de classe C2;

(18) Madame Daniela Messa: 1.498.255 (un million quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante-cinq) secondes actions préférentielles de classe C2;

(19) Madame Simona Messa: 1.486.171 (un million quatre cent quatre-vingt-six mille cent soixante-et-onze) secondes actions préférentielles de classe C2;

(20) Madame Cecilia Messa: 805.138 (huit cent cinq mille cent trente-huit) secondes actions préférentielles de classe C2; et

(21) Madame Mariella Messa: 603.925 (six cent trois mille neuf cent vingt-cinq) secondes actions préférentielles de classe C2.

Le notaire acte que les 126.992.799 (cent vingt-six millions neuf cent quatre-vingt-douze mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) actions, représentant la totalité du capital social de la Société sont présentes de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les résolutions à prendre ci-dessous.

La preuve de l'existence de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions précédentes, il est unanimement décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à 12.699.279,90 EUR (douze millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent soixante-dix-neuf Euros et quatre-vingt-dix Cents), représenté par 126.992.799 (cent vingt-six millions neuf cent quatre-vingt-douze mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) actions d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune, divisées en:

(i) 310.000 (trois cent dix mille) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), réparties comme suit:

- 131.960 (cent trente-et-un mille neuf cent soixante) actions ordinaires de classe A (les «Actions Ordinaires A») d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune,

- 45.737 (quarante-cinq mille sept cent trente-sept) actions ordinaires de classe B (les «Actions Ordinaires B») d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune,

- 46.162 (quarante-six mille cent soixante-deux) actions ordinaires de classe C (les «Actions Ordinaires C») d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune,

- 48.404 (quarante-huit mille quatre cent quatre) actions ordinaires de classe D (les «Actions Ordinaires D») d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune,

- 37.737 (trente-sept mille sept cent trente-sept) actions ordinaires de classe E (les «Actions Ordinaires E») d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune, et

(ii) 126.682.799 (cent vingt-six millions six cent quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) secondes actions préférentielles (les «Secondes Actions Préférentielles») réparties comme suit:

- 95.810.916 (quatre-vingt-quinze millions huit cent dix mille neuf cent seize) secondes actions préférentielles de classe A2 (la «Classe d'Actions A2») d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune,

- 8.954.291 (huit millions neuf cent cinquante-quatre mille deux cent quatre-vingt-onze) secondes actions préférentielles de classe B2 (la «Classe d'Actions B2») d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune,

- 9.381.584 (neuf millions trois cent quatre-vingt-un mille cinq cent quatre-vingt-quatre) secondes actions préférentielles de classe C2 (la «Classe d'Actions C2») d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune,

- 11.640.579 (onze millions six cent quarante mille cinq cent soixante-dix-neuf) secondes actions préférentielles de classe D2 (la «Classe d'Actions D2») d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune, and

- 895.429 (huit cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent vingt-neuf) secondes actions préférentielles de classe E2 (la «Classe d'Actions E2») d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune.

Les Actions Ordinaires A et la Classe d'Actions A2 (collectivement désignées la «Classe d'Actions A»), les Actions Ordinaires B et la Classe d'Actions B2 (collectivement désignées la «Classe d'Actions B»), les Actions Ordinaires C et la Classe d'Actions C2 (collectivement désignées la «Classe d'Actions C»), les Actions Ordinaires D et la Classe d'Actions D2 (collectivement désignées la «Classe d'Actions D»), et les Actions Ordinaires E et la Classe d'Actions D2 (collectivement désignées la «Classe d'Actions E») sont désignées les «Actions» (ou individuellement une «Action»).

Le(s) détenteur(s) des (i) Classes d'Actions A est/sont désigné(s) «Actionnaire(s) de Classe A», (ii) Classes d'Actions B est/sont désigné(s) «Actionnaire(s) de Classe B», (iii) Classes d'Actions C est/sont désigné(s) «Actionnaire(s) de Classe C», (iv) Classes d'Actions D est/sont désignés «Actionnaire(s) de Classe D», et (v) Classes d'Actions E est/sont désignés «Actionnaire(s) de Classe E».

L'Actionnaires de Classe A, l'Actionnaire de Classe B, l'Actionnaire de Classe C, l'Actionnaire de Classe D et l'Actionnaire de Classe E sont collectivement désignés les «Actionnaires» (ou individuellement un «Actionnaire»).

Cinquième résolution:

Il est décidé que la Société rachète toutes les 126.682.799 (cent vingt-six millions six cent quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) secondes actions préférentielles (les "Secondes Classes d'Actions Préférentielles") de ses actionnaires, représentant la totalité des Secondes Classes d'Actions Préférentielles (le "Rachat d'Actions").

Le Rachat d'Actions est réalisé à un prix de rachat total de 184.678.087,54 EUR (cent quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-sept Euros et cinquante-quatre Cents) (le "Prix de Rachat") calculé conformément avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg et les dispositions prévues dans les statuts de la Société.

Il est noté qu'un état intérimaire des comptes tel que préparé par le conseil d'administration en date du 30 septembre 2015 montre l'existence de fonds distribuable suffisant pour le Rachat des Actions et en particulier pour satisfaire le Prix de Rachat.

Il est unanimement décidé que le Prix de Rachat par action rachetable sera d'un montant de 1,46 EUR (un Euro et quarante-six Cents) (le "Remboursement") et que le Prix de Rachat sera versé aux actionnaires de la Société comme suit:

- un montant de 78.321.352,91 EUR (soixante-huit millions trois cent vingt-et-un mille trois cent cinquante-deux Euros et quatre-vingt-onze Cents) à ITACA HOLDCO S.à r.l.;
- un montant de 61.351.727,20 EUR (soixante-et-un millions trois cent cinquante-et-un mille sept cent vingt-sept Euros et vingt Cents) à MASTER 6;
- un montant de 9.594.365,72 EUR (neuf millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-cinq Euros et soixante-douze Cents) à ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2009 C.V.;
- un montant de 3.459.192,85 EUR (trois millions quatre cent cinquante-neuf mille cent quatre-vingt-douze Euros et quatre-vingt-cinq Cents) à ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2010 II C.V.;
- un montant de 3.328.658,60 EUR (trois millions trois cent vingt-huit mille six cent cinquante-huit Euros et soixante Cents) à EURO CHOICE III LP;
- un montant de 587.410,00 EUR (cinq cent quatre-vingt-sept mille quatre cent dix mille Euros) à EURO CHOICE III FPCI;
- un montant de 16.969.627,17 EUR (seize millions neuf cent soixante-neuf mille six cent vingt-sept Euros et dix-sept Cents) à MELVILLE S.r.l.;
- un montant de 1.305.355,71 EUR (un million trois cent cinq mille trois cent cinquante-cinq Euro et soixante-et-onze Cents) à WILSHIRE BVV EUROPE LP;
- un montant de 550.055,35 EUR (cinq cent cinquante mille cinquante-cinq Euros et trente-cinq Cents) à Monsieur Lorenzo Cucchetto;
- un montant de 137.514,20 EUR (cent trente-sept mille cinq cent quatorze Euros et vingt Cents) à Monsieur Maurizio Secchi.;
- un montant de 82.508,52 EUR (quatre-vingt-deux mille cinq cent huit Euros et cinquante-deux Cents) à Monsieur Maurizio Wermelinger;
- un montant de 89.384,96 EUR (quatre-vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatre Euros et quatre-vingt-seize Cents) à Monsieur Mauro Moro;
- un montant de 82.508,52 EUR (quatre-vingt-deux mille cinq cent huit Euros et cinquante-deux Cents) à Monsieur Erich Heusser;
- un montant de 55.005,68 EUR (cinquante-cinq mille cinq Euros et soixante-huit Cents) à Monsieur Paolo Puntoni;
- un montant de 68.757,10 EUR (soixante-huit mille sept cent cinquante-sept Euros et dix Cents) à Monsieur Mirco Zin;
- un montant de 2.289.838,15 EUR (deux millions deux cent quatre-vingt-neuf mille huit cent trente-huit Euros et quinze Cents) à Madame Giuliana Brodini Messa;
- un montant de 2.184.154,99 EUR (deux millions cent quatre-vingt-quatre mille cent cinquante-quatre Euros et quatre-vingt-dix-neuf Cents) à Madame Daniela Messa Duthion;
- un montant de 2.166.538,95 EUR (deux millions cent soixante-six mille cinq cent trente-huit Euros et quatre-vingt-quinze Cents) à Madame Simona Messa Lionello;
- un montant de 1.173.729,56 EUR (un million cent soixante-treize mille sept cent vingt-neuf Euros et cinquante-six Cents) à Madame Cecilia Messa Seghezzi; and
- un montant de 880.401,40 EUR (huit cent quatre-vingt mille quatre cent un Euro et quarante Cents) à Madame Mariella Messa Zanca.

Sixième résolution:

Il est décidé, conformément aux dispositions des articles 10.1 et 10.2 des statuts de la Société et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, d'annuler les Secondes Classes d'Actions Préférentielles avec effet immédiat, suite au Rachat des Actions par la Société tel que décrit ci-dessus.

En conséquence de l'annulation susmentionnée des Secondes Classes d'Actions Préférentielles, le capital social de la Société sera réduit d'un montant de 12.668.279,90 EUR (douze millions six cent soixante-huit mille deux cent soixante-dix-neuf Euros et quatre-vingt-dix Cents).

En conséquence des déclarations et des résolutions précédentes, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de leur lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à 31.000 EUR (trente-et-un mille Euros), représenté par 310.000 (trois cent dix mille) actions d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune, divisées en 310.000 (trois cent dix mille) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), réparties comme suit:

- 131.960 (cent trente-et-un mille neuf cent soixante) actions ordinaires de classe A (les «Actions Ordinaires A») d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune,
- 45.737 (quarante-cinq mille sept cent trente-sept) actions ordinaires de classe B (les «Actions Ordinaires B») d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune,
- 46.162 (quarante-six mille cent soixante-deux) actions ordinaires de classe C (les «Actions Ordinaires C») d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune,
- 48.404 (quarante-huit mille quatre cent quatre) actions ordinaires de classe D (les «Actions Ordinaires D») d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune,
- 37.737 (trente-sept mille sept cent trente-sept) actions ordinaires de classe E (les «Actions Ordinaires E») d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune.

Les Actions Ordinaires A (collectivement désignées la «Classe d'Actions A»), les Actions Ordinaires B (collectivement désignées la «Classe d'Actions B»), les Actions Ordinaires C (collectivement désignées la «Classe d'Actions C»), les Actions Ordinaires D (collectivement désignées la «Classe d'Actions D»), et les Actions Ordinaires E (collectivement désignées la «Classe d'Actions E») sont désignées les «Actions» (ou individuellement une «Action»).

Le(s) détenteur(s) des (i) Classes d'Actions A est/sont désigné(s) «Actionnaire(s) de Classe A», (ii) Classes d'Actions B est/sont désigné(s) «Actionnaire(s) de Classe B», (iii) Classes d'Actions C est/sont désigné(s) «Actionnaire(s) de Classe C», (iv) Classes d'Actions D est/sont désignés «Actionnaire(s) de Classe D», et (v) Classes d'Actions E est/sont désignés «Actionnaire(s) de Classe E».

L'Actionnaire de Classe A, l'Actionnaire de Classe B, l'Actionnaire de Classe C, l'Actionnaire de Classe D et l'Actionnaire de Classe E sont collectivement désignés les «Actionnaires» (ou individuellement un «Actionnaire»)."

Septième résolution:

Il est décidé de déléguer au conseil d'administration le pouvoir (i) de déterminer les aspects pratiques du Remboursement aux actionnaires de la Société et en particulier la forme du Remboursement et (ii) d'effectuer toutes les actions requises ou de prendre toutes les décisions au nom et pour le compte de la Société, afin d'exécuter tous les documents ou de prendre toutes les décisions ou d'effectuer toutes les actions qui semblent nécessaires et appropriés au nom et pour le compte de la Société en relation avec le Remboursement.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec les apports de capital, ont été estimés à environ deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la suite de quoi, le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. WIANDER, N. DUMONT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23729. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015180591/543.

(150201042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

ATG Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 17.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015184449/11.

(150205983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Albi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 139.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015184429/9.

(150205696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2015.

EIRSP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015185300/9.

(150206500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Agence d'Assurances Weiss Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 72, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13 novembre 2015.

Référence de publication: 2015184421/10.

(150206363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2015.

AJ Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9273 Diekirch, 12, Op der Schleed.

R.C.S. Luxembourg B 138.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015184427/10.

(150205636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2015.

C.T.M., Consult Trading Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.336.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

CONSULT TRADING MANAGEMENT

En abrégé C.T.M.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015184512/14.

(150206485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2015.
